

11/05/2026

BASSINS VERSANTS DU GUIERS ET DE LA BIEVRE

COMPLEMENT AU DOSSIER DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000



isère
LE DÉPARTEMENT



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	4
1.1	DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	4
1.2	LOCALISATION ET DESCRIPTION DES SITES	4
1.2.1	FR8201770 - Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard.....	5
1.2.2	FR8201740 - Hauts de chartreuse	6
1.2.3	FR8201741 - Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort	6
1.2.4	FR8201729 - Marais du Val d'Ainan	7
1.2.5	FR8201742 - Marais tourbières de l'Herretang.....	8
1.2.6	FR8201741 – Forêts alluviales et îlots du Haut Rhône.....	9
2	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DES SITES ETUDIES.....	10
2.1	MILIEU PHYSIQUE	10
2.1.1	Climat	10
2.1.2	Géologique et hydrogéologique	10
2.1.3	Hydrologie	11
2.2	QUALITE DES EAUX.....	11
2.2.1	Physico-chimie	12
2.2.2	Biologie.....	14
2.2.3	Qualité écologique.....	15
2.2.4	Qualité chimique	19
3	MILIEU NATUREL.....	21
3.1	CONTEXTE GENERAL	21
3.1.1	ZNIEFF DE TYPE 2.....	21
3.1.2	ZNIEFF DE TYPE 1.....	27
3.1.3	ESPACES NATURELS SENSIBLES	33
3.1.4	RNR.....	33
3.1.5	LES ZONES HUMIDES	35
3.1.6	PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES	37
3.1.7	COURS D'EAU A ENJEUX FRAYERES	39
3.2	ILLUSTRATIONS DES HABITATS, FAUNE ET FLORE DES SITES LES PLUS CONCERNES PAR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN	42
3.2.1	Marais du Val d'Ainan	42
3.2.2	Marais tourbières de l'Herretang	45
3.2.3	Forêts alluviales et îlots du Haut Rhône	48
4	INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	50
4.1	DEFINITION	50
4.2	INCIDENCES DES TRAVAUX	50
4.2.1	Incidences sur l'écoulement des eaux	50
4.2.2	Incidences sur le milieu aquatique	51
4.2.2.1	Incidences sur le milieu physique et naturel	51
4.2.2.2	Incidences sur la qualité des eaux	51
4.2.2.3	Incidences sur les riverains et les usages.....	52

4.3	EFFETS TEMPORAIRES OU PERMANENTS DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES DES SITES NATURA 2000	52
4.3.1	<i>Les incidences directes.....</i>	53
4.3.2	<i>Les incidences indirectes.....</i>	53
4.4	INCIDENCES PERMANENTES.....	53
4.4.1	<i>Les incidences directes.....</i>	54
4.4.2	<i>Les incidences indirectes.....</i>	54
4.5	MESURES D'EVITEMENT ET D'ADAPTATION SUR LES SITES A ACCES REGLEMENTES	54
4.6	CONCLUSION	55

1 Introduction

Le présent document constitue le dossier d'incidences Natura 2000 pour le programme de gestion de boisements de berges du Guiers et ses affluents à l'initiative du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA).

Le programme concerné par cette DIG est localisé sur le territoire des bassins versants Guiers/Bière et est recensé sur six sites Natura 2000 :

CODE	NOM	DPTS	TYPE
FR8201 770	RESEAU DE ZONES HUMIDES, PELOUSES, LANDES ET FALAISES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	73	SIC
FR8201 771	ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHONE	73	ZSC
FR8201 740	HAUTS DE CHARTREUSE	38;73	ZSC
FR8201 742	MARAIS - TOURBIERES DE L'HERRETANG	38	ZSC
FR8201 729	MARAIS DU VAL D'AINAN	38	ZSC
FR8201 741	UBACS DU CHARMANT SOM ET GORGES DU GUIERS MORT	38	SIC

Ainsi un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 portant sur cette portion est nécessaire pour mettre en place le programme.

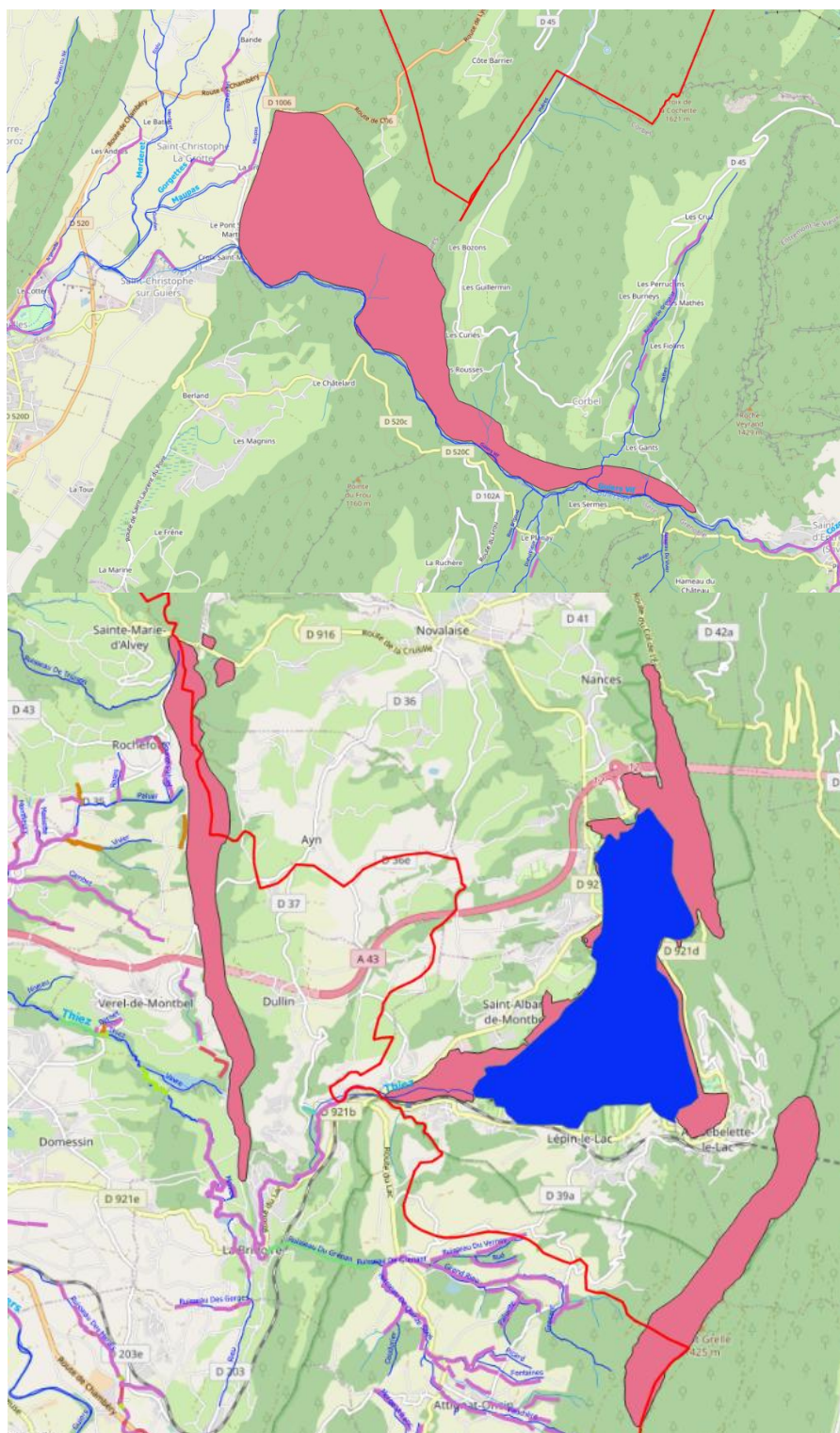
1.1 Description du programme

Le Programme est détaillé dans le rapport de déclaration d'intérêt général.

1.2 Localisation et Description des sites

Le programme d'entretien de la végétation de berges est localisé sur les bassins versants Guiers et Bièvre situés à l'Est du triangle formé par Lyon, Grenoble et Chambéry, et s'étendent du massif préalpin de la Chartreuse au Sud jusqu'à la plaine rhodanienne de l'Avant-Pays Savoyard au Nord. L'ensemble du programme aura une longueur approximative de 271 kilomètres.

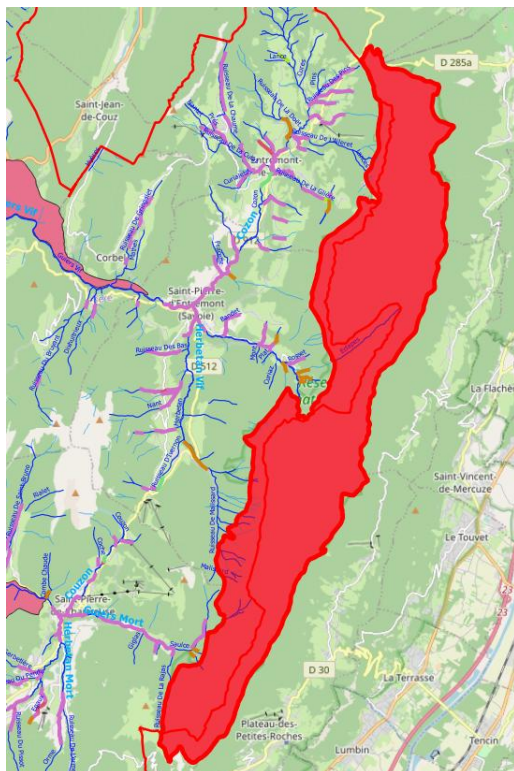
1.2.1 FR8201770 - Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard



Cet ensemble de sites comprend 4 zones sur le bassin versant du Guiers; disséminées sur le département de la Savoie entre les communes de St Christophe la Grotte, Corbel et Saint Pierre d'Entremont pour la zone située en chartreuse et sur Attignat-Oncin, Lépin Le Lac, Aiguebelette le Lac, St Alban de Montbel, Nances, Novalaise, Ayn, Dullin, La Bridoire, Verel de Montbel, Rochefort et Ste Marie d'Alvey pour les zones situées en partie basse du bassin versant.

Bien que comprenant des zones humides liées à certains cours d'eau du dossier DIG, qu'une centaine de mètres linéaires sont concernés au niveau du lac d'Aiguebelette, sur la rivière Thiez.

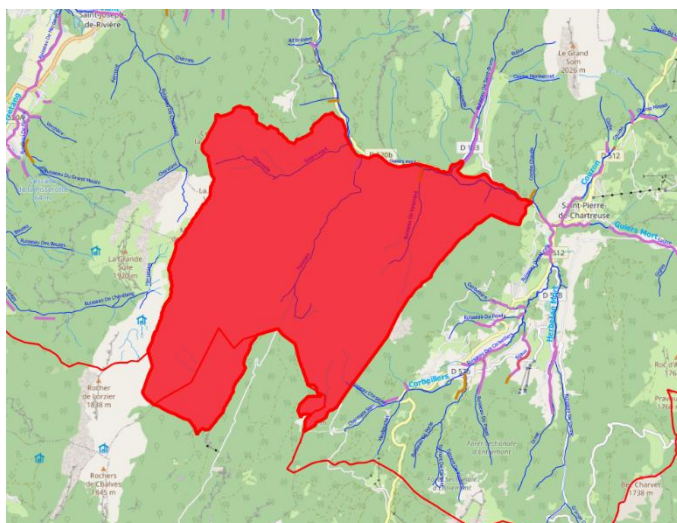
1.2.2 FR8201740 - Hauts de chartreuse



Située en tête de bassin versant du Guiers, cette ZSC s'étend sur 4 423 ha aussi bien en Isère qu'en Savoie sur les communes de St Pierre de Chartreuse, St Pierre d'Entremont Isère et Savoie et sur Entremont le Vieux.

Intéressantes pour ses substrats calcaires, seules quelques pelouses alpines traversées par des cours d'eau sont concernées par le dossier DIG, à savoir environ 670m linéaires sur le ruisseau de Bellefon, commune de St Pierre de Chartreuse.

1.2.3 FR8201741 - Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort

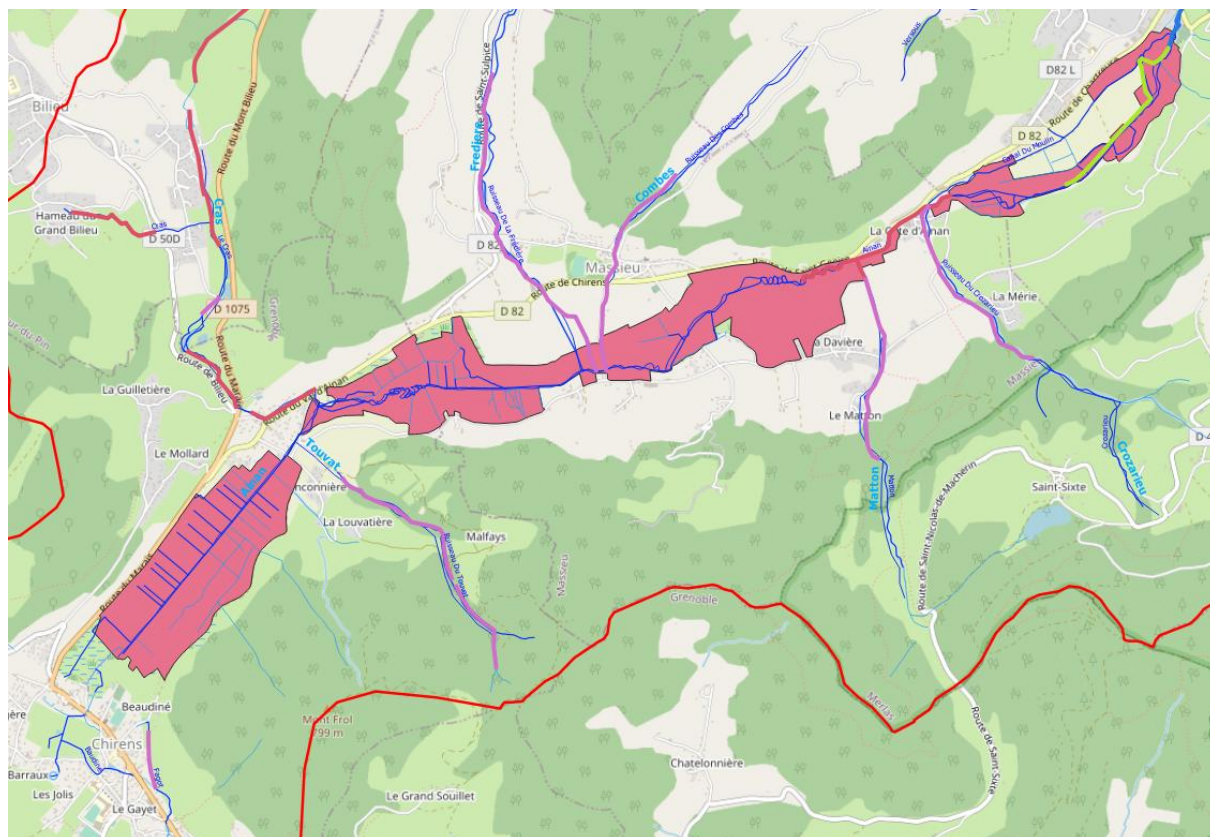


Les 2 329 ha de cette ZSC se situent également en tête de bassin versant du Guiers, sur des communes d'Isère : Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Pierre-de-Chartreuse. Ruisseau. Constituée à 80% de forêts de caducifoliées et de résineux cette zone comprend la réserve biologique intégrale de la Combe de l'If, qu'aucun cours d'eau du dossier DIG ne traverse. L'ONF est gestionnaire de la forêt domaniale de la grande chartreuse qui fait partie de cette ZSC : très peu d'interventions sont prévues : 500m

linéaires sur les ruisseaux de Vallombré et Saint Bruno.

1.2.4 FR8201729 - Marais du Val d'Ainan

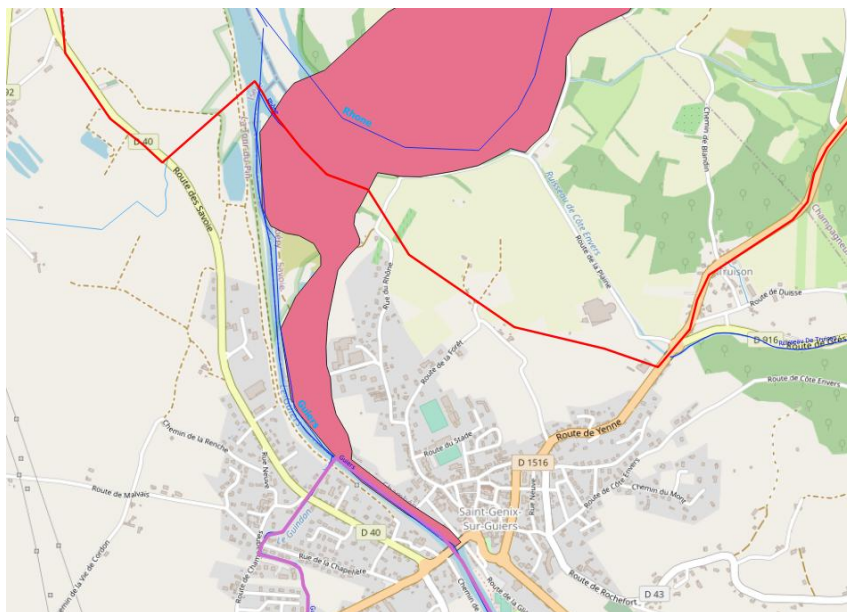
De façon plus précise, le site du marais du Val d'Ainan est situé sur les communes de Chirens, Massieu et St Geoire-en-Valdaine. La zone d'étude qui correspond à la portion concernée par la DIG mesure environ 2,8km de cours d'eau et se trouve sur la rivière « Ainan » et des ruisseaux «Frédière et Combe ».



Le SIC FR8201729 « Marais du Val d'Ainan » occupe 246 hectares sur les communes de Chirens, Massieu et Saint-Geoire-en-Valdaine. Le site d'intérêt communautaire est situé à l'amont du bassin versant de l'Ainan au nord du département de l'Isère entre les piémonts de Chartreuse et le lac de Paladru.

Les marais du Val d'Ainan constituent l'un des complexes marécageux les plus riches du département de l'Isère. La diversité des milieux humides liée à la dynamique de l'Ainan, la variété des sols tourbeux et argileux ainsi que la diversité des modes traditionnels d'exploitation expliquent cette richesse. Une faune et une flore originale se développent dans ces marais. Les prairies tourbeuses abritent notamment plusieurs espèces protégées et espèces d'intérêt communautaire. On peut particulièrement citer la présence d'une population d'agrion de Mercure. Les marais abritent également le liparis de Loesel, une petite orchidée très rare.

1.2.6 FR8201741 – Forêts alluviales et îlots du Haut Rhône



De façon plus précise, le site de la confluence Guiers Rhône (forêts alluviales et îlots du Haut Rhône) est situé sur la commune de St Genix-sur-Guiers. La zone d'étude qui correspond à la portion concernée par la DIG mesure environ 0,550 km de cours d'eau et se trouve sur la rivière « Guiers » rive droite.

Entre Alpes et Jura, cette zone comprend le plus grand lac naturel entièrement français et ses marais attenants. Ces derniers font le lien avec le fleuve Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie.

L'ensemble du site avec ses trois systèmes naturels (fleuve, lac et marais) forme une unité fonctionnelle.

Les habitats les plus vulnérables sont :

- Les bas-marais neutro-alcalins et leur cortège floristique herbacé exceptionnel, auquel sont associées des espèces d'intérêt communautaire consignées dans l'annexe II de la directive " Habitats " ,
- Les forêts alluviales résiduelles du Haut-Rhône et habitats rivulaires,
- Les annexes fluviales (bras secondaires, îlots, mortes, marais péri-fluviaux,...),
- Les herbiers et roselières aquatiques, en particulier celles associées au Lac du Bourget.

Ces milieux sont directement liés au fonctionnement hydraulique du Rhône et du lac du Bourget. Ils sont par conséquent sensibles à différents facteurs, dont l'importance est variable selon la localisation sur le site : perte de dynamique fluviale, abaissement des nappes, perte de connexions hydrauliques, stabilité du niveau du lac, qualité de l'eau.

Les zones humides ont tendance à se boiser spontanément (aulnes, saules, bouleaux...) et donc à se banaliser, car l'essentiel de la flore remarquable est représenté par les espèces herbacées (orchidées,

cypéracée,...), la faune la plus intéressante étant liée aux roselières et prairies humides (papillons notamment)

Malgré le passage du linéaire du plan de gestion de la ripisylve dans ce site Natura 2000, ce linéaire sera géré selon le plan de gestion de la végétation de la digue des Autrichiens.

2 Synthèse de l'état initial des sites étudiés

2.1 Milieu physique

2.1.1 Climat

Le massif de Chartreuse, exposé aux vents dominants humides venant de l'Ouest-Nord-Ouest, détermine un climat particulièrement humide, tandis que les vallées étroites et profondes favorisent le développement d'un micro-climat froid en hiver, frais et humide en été. Le climat de la plaine aval est un peu plus clément. Ainsi, le cumul moyen des précipitations annuelles s'étage de 1200 mm/an au Pont-de-Beauvoisin à 2000 mm/an à Saint-Pierre-de-Chartreuse ; ces valeurs de pluviométrie sont très élevées, même pour un massif préalpin. Le gradient pluviométrique amont-aval est très important. Les précipitations se concentrent au printemps et à l'automne.

2.1.2 Géologique et hydrogéologique

Le bassin amont du Guiers (massif de Chartreuse) se situe dans des formations secondaires constituées essentiellement de calcaires et marno-calcaires fortement plissés. L'hydrogéologie est typiquement karstique (circulation en « grand »), sans réserve souterraine notable. La confluence des deux Guiers se fait au niveau du synclinal miocène de Voreppe formé de conglomérats et molasses sableuses, recouverts de placages d'alluvions glaciaires. Ces placages forment un sillon aquifère où l'on observe de forts débits d'écoulement des nappes (de l'ordre de 1 m³/s), notamment au niveau de 2 secteurs (plaine de l'Herretang et vers la confluence des deux Guiers). Il s'agit là donc de ressources avec un fort potentiel d'exploitation dont l'intérêt dépasse les limites du territoire. Les forages réalisés dans ces secteurs ont tous confirmés la forte productivité de l'aquifère. Par ailleurs le magasin aquifère de la molasse vient buter contre le massif de la chartreuse, son potentiel hydrogéologique est méconnu dans ce secteur.

Le Guiers recoupe ensuite la chaîne jurassique (secondaire) de la Montagne du Ratz puis s'écoule dans la plaine tertiaire (collines du Bas Dauphiné) jusqu'à déboucher dans les alluvions modernes (quaternaires) de la vallée du Rhône. Tout le bassin médian-aval présente des caractéristiques aquifères médiocres (sables, limons ou molasses peu productives) mais qui peuvent influencer notablement l'hydrologie d'étiage des cours d'eau par des phénomènes de drainage amont, stockage et restitution plus aval de l'eau, qui expliqueraient des déficits du Guiers Mort et du Guiers Vif en amont de leur arrivée dans la plaine, voire le « soutien » estival du débit du Canal de l'Herretang.

Seul l'extrême aval du bassin, à l'aval de Voissant, présente une nappe alluviale susceptible de représenter un aquifère important (alluvions wurmiennes puis fluviales du Rhône).

Le bassin versant de la Bièvre est drainé par deux formations distinctes entre l'amont et l'aval. Sur la partie aval, en pleine d'Aoste, le substrat est principalement composé d'alluvions tandis qu'en amont, des molasses miocènes constituent la majeure partie de la tête de bassin et de ses deux ruisseaux principaux. La partie aval du bassin versant subit donc un fort dépôt de matériaux à cause d'une pente devenant de plus en plus faible.

2.1.3 Hydrologie

Il existe 3 stations limnimétriques sur le bassin versant, en fonctionnement depuis les années 1960-1970 :

- Le Guiers Mort à Saint-Laurent-du-Pont (89 km²),
- Le Guiers Vif à Saint-Christophe-sur-Guiers (114 km²),
- Le Guiers à Belmont-Tramonet (585 km²)

Le régime hydrologique du Guiers est de type pluvio-nival. Il se caractérise par deux périodes d'étiage, l'une estivale (la plus marquée) et l'autre hivernale. Les hautes eaux s'observent principalement au printemps (avril-mai), secondairement à l'automne. Ce profil est très marqué pour les 2 stations amont du Guiers Mort et du Guiers Vif, alors qu'il est atténué pour les stations de l'Ainan et du Guiers aval. Ceci est mis en évidence par le graphique ci-après qui utilise les débits spécifiques (ramenés à la surface du bassin versant, en l/s/km²).

Comme pour la pluviométrie, le gradient amont aval est très marqué quand on compare les modules spécifiques, qui sont de l'ordre de 50 à 70 l/s/km² sur l'amont, contre 25-28 l/s/km² pour l'Ainan et le Guiers aval. On notera aussi la plus forte hydrologie relative du Guiers Vif par rapport au Guiers Mort. Cette hydrologie moyenne, à l'image de la pluviométrie, est très élevée.

Coté Bièvre, aucune station limnimétrique n'est présente mais le régime hydro serait à tendance pluviale stricte sur la plaine d'Aoste et pluvial à tendance phréatique sur la tête de bassin. En étiage, les débits sont estimés à 220 l/s en amont du Rhône.

2.2 Qualité des eaux

Le constat de la qualité des eaux de surface repose sur les études et investigations suivantes :

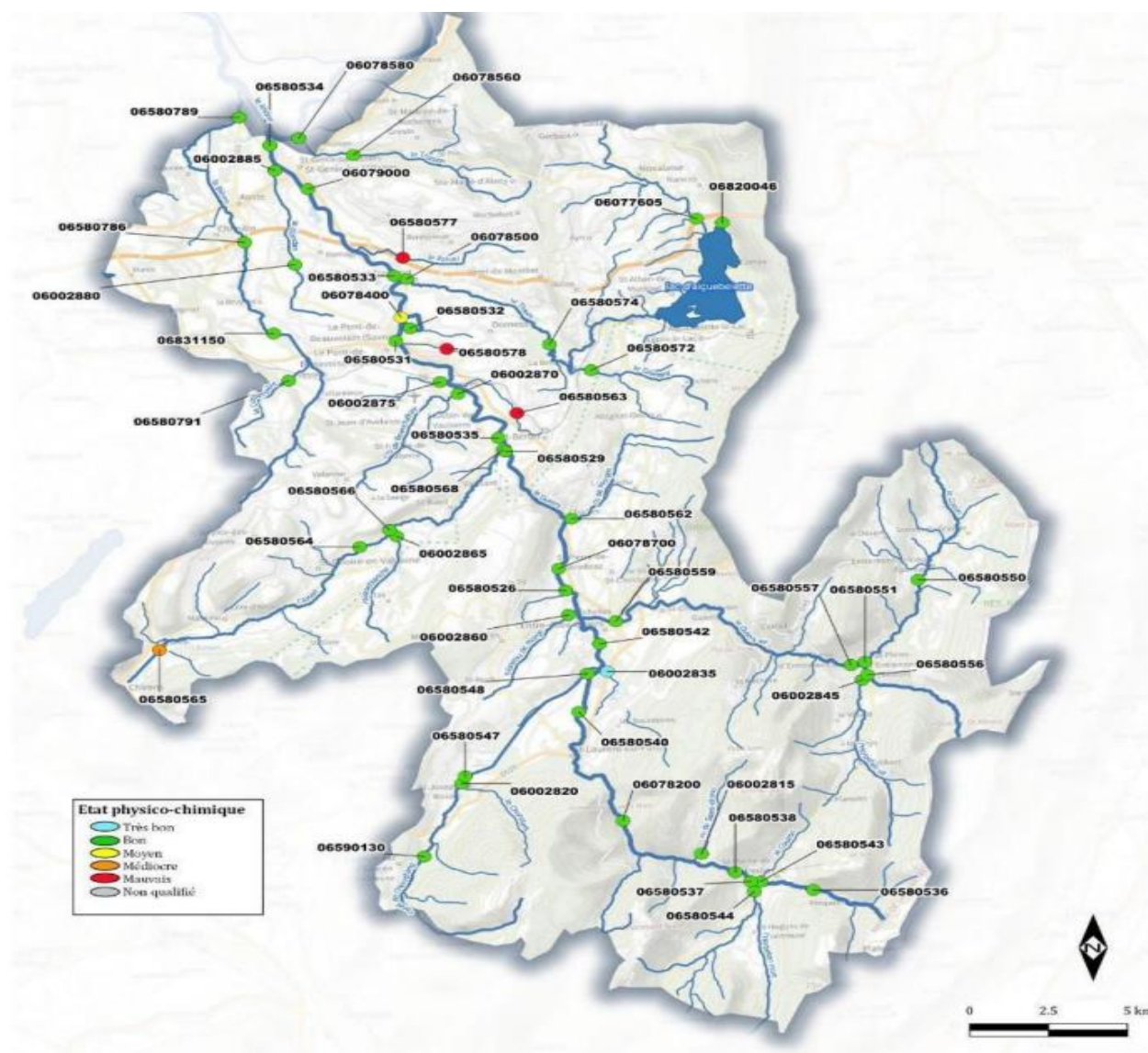
- Suivi de la qualité des eaux du Guiers - Campagne 2005, Asconit, 2006
- Étude piscicole du bassin versant du Guiers - Gen-tereo, 2006
- Schéma morphoécologique des cours d'eau du bassin du Guiers. BURGEAP 2010
- Synthèse des données existantes – Phase 1 du Lot 2. Profil Études Développement. 2009
- Bilan départemental de la qualité des cours d'eau, GAY ENVIRONNEMENT, 2012
- Etude de la qualité des cours d'eau de Savoie – Programme 2013-2016, TERE0
- Suivi de la qualité des eaux du bassin versant Guiers Isère – TERE0, 2018
- Etude de la qualité des cours d'eau – SAFEGE/AMETEN/SCOP GAY, 2021

2.2.1 Physico-chimie

En 2020, l'état physico-chimique des eaux du bassin versant est le plus souvent « bon » (89 % des stations) sauf :

- Sur le Guiers en aval du Pont de Beauvoisin (06078400) où l'état est « moyen » en raison d'un échauffement des eaux ;
- Sur l'Ainan amont (06580565) où l'état est « médiocre » en raison d'une désoxygénation probablement naturelle et liée au marais du Val d'Ainan ;
- Sur le marais Bonnard (06580563), l'Aigue Noire à Pont-de-Beauvoisin (06580578) et le Palluel (06580577), qui affichent un état « mauvais » et où les bilans de l'oxygène et des nutriments dysfonctionnent fortement.

Une seule station présente un état physico-chimique « très bon » : l'Aigue Noire à Saint-Laurent-du-



Pont.

SAFEGE/AMETEN/SCOP GAY, Etat physico-chimique - 2020

2.2.2 Biologie

En 2020, l'état biologique des cours d'eau du territoire apparaît « très bon » à « bon » pour près de 59 % des stations échantillonnées.

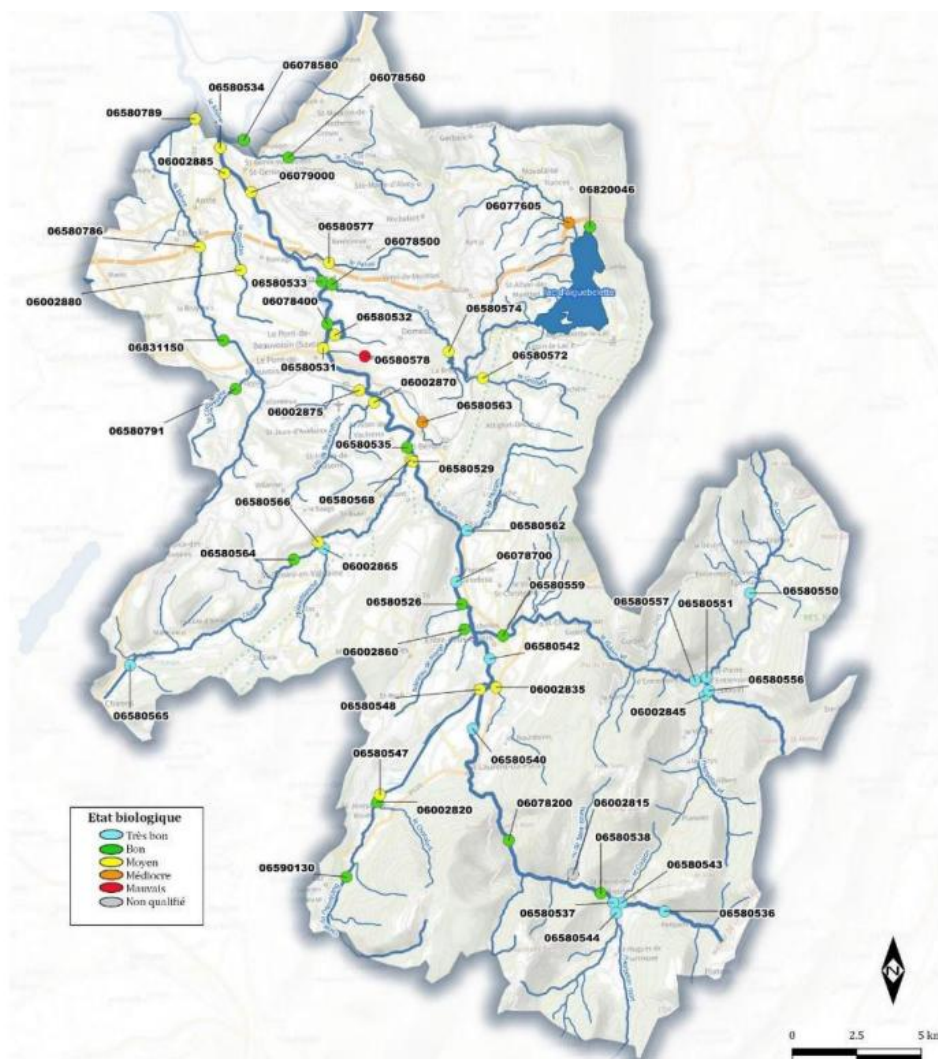
L'état biologique est seulement « moyen » au niveau :

- De l'Herrétang en aval de Saint-Joseph-de-Rivière et en amont du Guiers ;
- De l'Aigue Noire à Saint-Laurent-du-Pont ;
- De l'Ainan en aval de Saint-Geoire-en-Valdaine et en amont du Guiers ;
- Des petits affluents rive gauche du Guiers, à savoir le ruisseau de Beauchiffroy, le ruisseau du Bois des Carmes et le Guindan ;
- Du Grenant et du Thiers en aval de la Bridoire ;
- Du Palluel en amont du Guiers ;
- Du Guiers en amont de l'Ainan, en aval de l'Aiguenoire et de part et d'autre de Saint-Genix-sur-Guiers
- De la Bièvre de part et d'autre d'Aoste.

Pour ces stations, la flore diatomique est toujours altérée et constitue le seul élément déclassant sauf pour la Bièvre en aval d'Aoste où la communauté d'invertébrés pâtit également d'une dégradation notable.

Trois cours d'eau présentent des dysfonctionnements plus marqués du compartiment biologique :

- La Leysse en amont du lac d'Aiguebelette où l'état biologique est « médiocre » en raison d'une faune d'invertébrée dégradée, la flore diatomique apparaissant fonctionnelle ;
- Le marais Bonnard en aval de Saint-Béron où l'état biologique est « médiocre » avec une faune d'invertébré dégradée et une flore diatomique altérée ;
- L'Aigue Noire au Pont de Beauvoisin où l'état biologique est « mauvais ». La flore diatomique est fortement dégradée tandis que la faune d'invertébrée semble moins sensible à la perturbation et présente un état « moyen ».



SAFEGE/AMETEN/SCOP GAY, Etat biologique 2020

2.2.3 Qualité écologique

L'état écologique, qualifié à partir des éléments de qualité biologique (invertébrés et diatomées) et physico-chimique, est « bon » pour près de 56 % des stations échantillonnées.

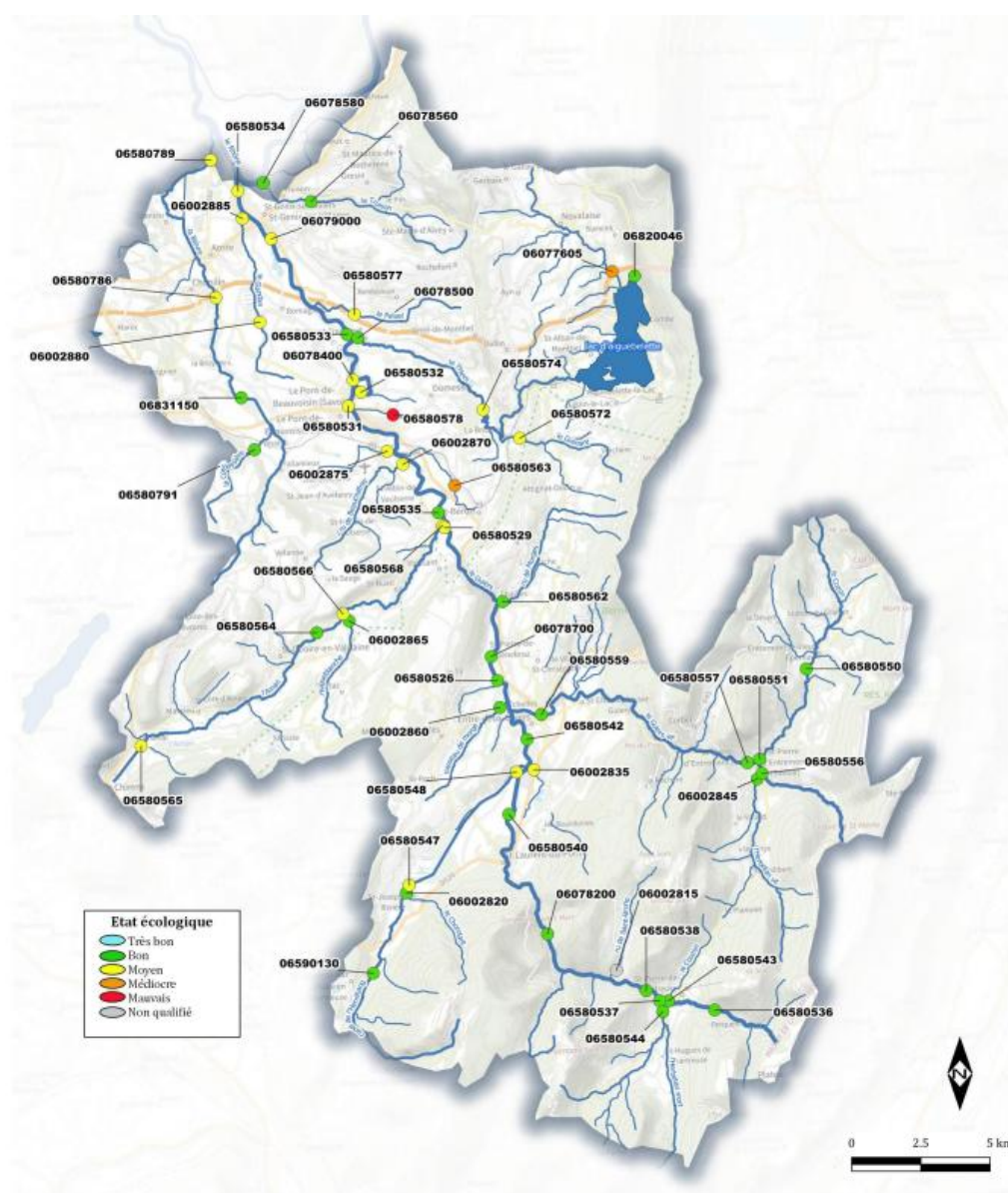
Ainsi, près de 44 % des stations du territoire présentent des états écologiques incompatibles avec les objectifs de la DCE. Les cours d'eau suivant présentent un état écologique « moyen » :

- L'Herrétang en aval de Saint-Joseph-de-Rivière et en amont du Guiers ;
- L'Aigue Noire à Saint-Laurent-du-Pont ;
- L'Ainan en aval de Saint-Geoire-en-Valdaine et en amont du Guiers ;
- Les petits affluents rive gauche du Guiers, à savoir le ruisseau de Beauchiffray, le ruisseau du Bois des Carmes et le Guindan ;

- Le Grenant et du Thiers en aval de la Bridoire ;
- Le Palluel en amont du Guiers ;
- Le Guiers en amont de l'Ainan, dans Pont-de-Beauvoisin et de part et d'autre de Saint-Genix-sur-Guiers ;
- La Bièvre de part et d'autre d'Aoste.

Les cours d'eau suivant présentent un état « médiocre » ou « mauvais » :

- La Laysse en amont du lac d'Aiguebelette et du marais Bonnard en aval de Saint-Béron présentent un état « médiocre » ;
- L'Aigue Noire au Pont de Beauvoisin présente un état « mauvais ».



SAFEGE/AMETEN/SCOP GAY, Etat écologique 2020

BV	Code étude	Code national	Cours d'eau	Bilan de l'oxygène	Nutriments (N)	Nutriments (P)	Thermie	Acidification	Poll spécifiques	Etat PC	Invertébrés	Diatomées	État biologique	État écologique	État chimique
Guiers Vif	HERBV 02	06002845	Herbétan Vif	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	CD73	06580550	Cozon	B	TB	B	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	CD73	06580551	Cozon	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	CD73	06580556	Guiers Vif	TB	TB	B	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	CD73	06580557	Guiers Vif	TB	TB	B	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	RCS	06580559	Guiers Vif	TB	TB	TB	TB	B		B		TB	B	B	B
Guiers Mort	GUIM 01	06580536	Guiers Mort	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	COUZ 01	06580543	Couzon	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	HERBM 02	06580544	Herbétan Mort	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	GUIM 02	06580537	Guiers Mort	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	GUIM 03	06580538	Guiers mort	TB	TB	B	TB	B		B	B	B	B	B	
	STBR 01	06002815	Saint-Bruno	TB	TB	TB	TB	B		B					
	RCS	06078200	Guiers Mort	TB	TB	TB	TB	B	B	B	TB	B	B	B	B
	GUIM 04	06580540	Guiers Mort	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	GMB	06580542	Guiers Mort	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	MERDH 01	06590130	Merdaret-Herrétang	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	B	B	B	
	CHO 01	06002820	Chorolant	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	B	B	B	
	HERR 01	06580547	Herrétang	B	TB	TB	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	HERR 03	06580548	Herrétang	B	TB	B	TB	TB		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	AIGN 01	06002835	Aigue-Noire	TB	TB	TB	TB	TB		TB	TB	MOY	MOY	MOY	
Guiers	G1	06580526	Guiers	TB	TB	TB	TB	B	B	B	TB	B	B	B	
	G4	06580529	Guiers	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	G7	06580531	Guiers	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	GUI 03	06580532	Guiers	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	GUI 06	06580534	Guiers	TB	TB	TB	TB	B	B	B	B	MOY	MOY	MOY	
	MORG 02	06002860	Morge de Miribel	TB	TB	TB	TB	B	B	B	TB	B	B	B	
	MOSF 01	06580562	Morge de Saint Franc	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	BEAU 01	06002870	Beauchiffay	TB	B	TB	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	BOIC 01	06002875	Bois des Carmes	B	B	TB	TB	B	MOY	B	B	MOY	MOY	MOY	
	GUIN 01	06002880	Guindan	B	B	B	TB	B		B	B	MOY	MOY	MOY	
	GUIN 02	6002885	Guindan	B	B	B	B	B	B	B	B	MOY	MOY	MOY	MAUV
	CD73	06078700	Guiers	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	TB	TB	B	
	CD73	06580535	Guiers	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	B	B	B	
	CD73	06078400	Guiers	TB	TB	TB	MOY	B		MOY	TB	B	B	MOY	
	CD73	06580533	Guiers	B	TB	TB	B	B		B	B	B	B	B	
	RCS	06079000	Guiers	TB	TB	B	B	B	B	B	TB	MOY	MOY	MOY	B
	CD73	06580563	Marais Bonnard	MAUV	MED	MED	TB	B		MAUV	MED	MOY	MED	MED	
	CD73	06580578	Aigue Noire	MAUV	MAUV	MAUV	TB	B		MAUV	MOY	MAUV	MAUV	MAUV	
	CD73	06580577	Paluel	MOY	MAUV	MAUV	B	B		MAUV	TB	MOY	MOY	MOY	
Ainan	AINA 01	06580565	Ainan	MED	TB	TB	TB	B		MED	TB	TB	TB	MOY	

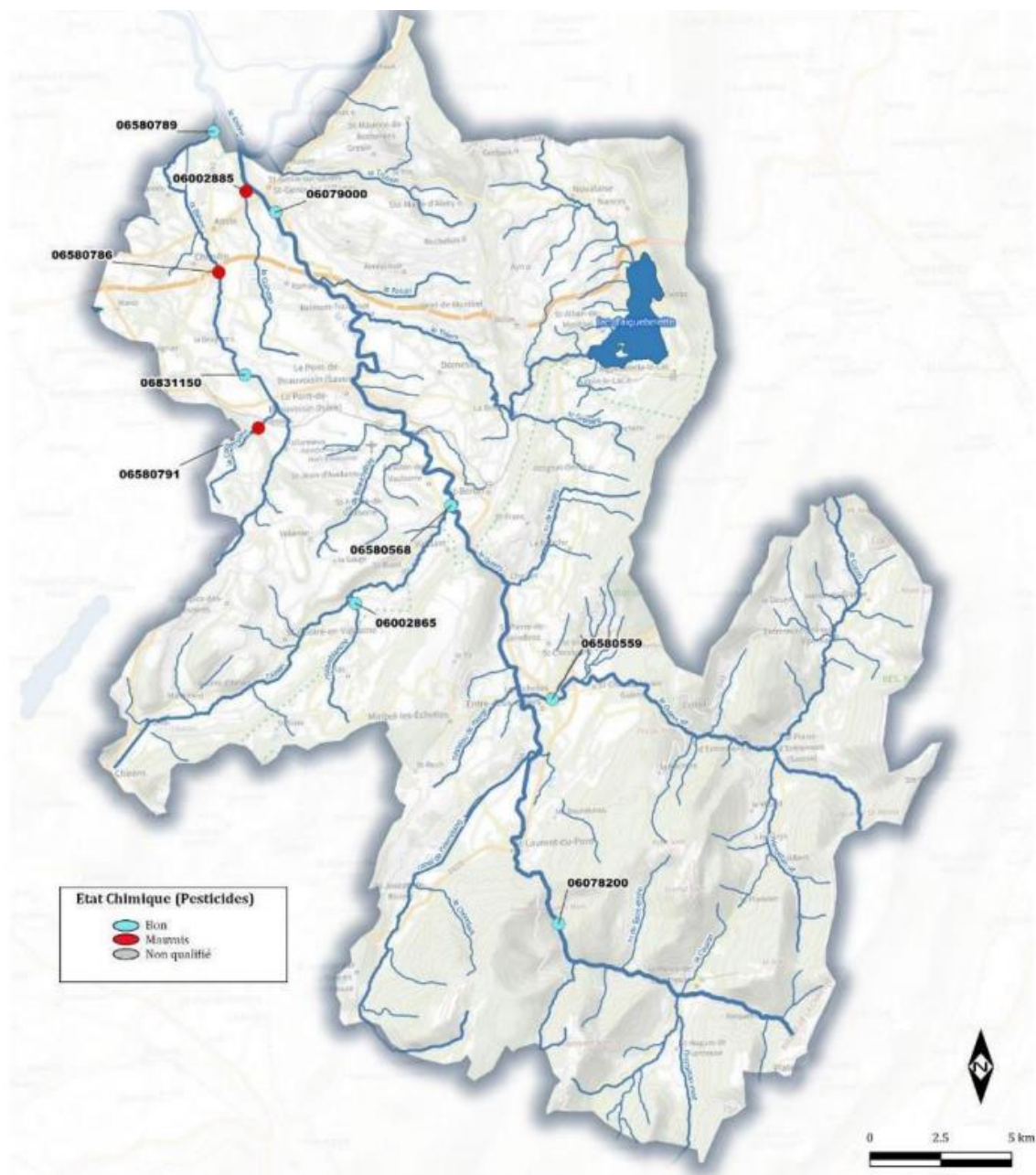
BV	Code étude	Code national	Cours d'eau	Bilan de l'oxygène	Nutriments (N)	Nutriments (P)	Thermie	Acidification	Poll spécifiques	Etat PC	Invertébrés	Diatomées	État biologique	État écologique	État chimique
	AINA 02	06580564	Ainan	TB	B	TB	TB	B		B	TB	B	B	B	
	AIGB 01	06002865	Aigueblanche	TB	TB	TB	TB	B	B	B	TB	TB	TB	B	B
	AINA 03	06580566	Ainan	TB	B	TB	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	AINA 04	06580568	Ainan	TB	B	TB	TB	B	B	B	TB	MOY	MOY	MOY	B
Thiers	CD73	06077605	Leyse	TB	TB	TB	TB	B		B	MED	TB	MED	MED	
	CD73	06820046	Gua	B	TB	TB	TB	TB		B	TB	B	B	B	
	CD73	06580574	Thiers	B	TB	B	TB	B		B	TB	MOY	MOY	MOY	
	CD73	06580572	Grenant	TB	TB	TB	TB	B		B	B	MOY	MOY	MOY	
	RCS	06078500	Thiers	TB	B	B	TB	B		B	TB	B	B	B	
Bièvre	BI 01	06580791	Corbassières	TB	B	TB	TB	B	B	B	B	B	B	B	MAUV
	BI 02	06831150	Bièvre	B	B	TB	TB	B	B	B	TB	B	B	B	B
	BI 03	06580786	Bièvre	TB	B	TB	TB	B	B	B	TB	MOY	MOY	MOY	MAUV
	RCS	06580789	Bièvre	B	B	B	TB	TB	B	B	MOY	MOY	MOY	MOY	B
Truisson	CD73	06078560	Truisson	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	B	B	B	
	CD73	06078580	Truisson	TB	TB	TB	TB	B		B	TB	B	B	B	

2.2.4 Qualité chimique

10 stations du territoire ont fait l'objet d'investigations de l'état chimique. Pour 7 d'entre-elles, l'état chimique est « bon » malgré un nombre de molécules détectées parfois importants mais en quantité très faibles. En revanche, on observe un état chimique « mauvais » sur :

- sur le Guindan en amont du Guiers en raison de concentrations élevées en nicosulfuron ;
- sur le ruisseau de Corbassières (Bièvre) en raison de concentrations élevées en dicamba, mésotrione et nicosulfuron ;

- sur la Bièvre en amont d'Aoste en raison de concentrations élevées en prosulfocarbe.



SAFEGE/AMETEN/SCOP GAY, Etat chimique 2020

3 Milieu naturel

3.1 Contexte général

Les zones d'études se situent au sein de plusieurs zonages : six sites naturels de l'Union européenne à valeur patrimoniale (site Natura 2000) et neuf secteurs identifiés comme particulièrement intéressant pour la faune et la flore (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Certains linéaires prévus par le programme d'entretien sont aussi sur l'emprise de certains Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

3.1.1 ZNIEFF DE TYPE 2

ID_MNHN	NOM
820032060	PLAINE DES AVENIERES
820000377	ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE LA BIEVRE
820000381	VAL D'AINAN
820010361	MONTAGNE DE L'EPINE ET MONT DU CHAT
820006899	VERSANTS MERIDIONAUX DE LA CHARTREUSE
820030948	ILES DU HAUT-RHONE
820000382	CHAINON DU MONT TOURNIER
820007700	ENSEMBLE FONCTIONNEL DU LAC D'AIGUEBELETTE ET DE SES ANNEXES
820032033	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA BASSE VALLEE DU GUIERS ET LES ZONES HUMIDES DE SAINT LAURENT DU PONT
820000389	MASSIF DE LA CHARTREUSE

Description des sites

- **ID 820032033 « ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA BASSE VALLEE DU GUIERS ET LES ZONES HUMIDES DE SAINT LAURENT DU PONT »** dont l'intérêt naturaliste réside dans l'ensemble fonctionnel formé par un réseau de cours d'eau assurant une connexion forte entre le cours du Rhône et le haut-bassin, ainsi qu'un ensemble de zones humides.

Cet ensemble conserve un très grand intérêt sur le plan botanique (Laîche paradoxale, Pesse d'eau, Liparis de Loesel, Orchis à fleurs lâches, utriculaires...), mais aussi en matière d'insectes et notamment de libellules (le secteur est un « vivier » remarquable pour l'Agrion de Mercure), de faune piscicole (Ombre commun, Brochet, Lamproie de Planer ...), de batraciens (Triton crêté, crapaud Sonneur à ventre jaune), d'avifaune (fauvettes paludicoles...) ou de chiroptères.

Il réunit des milieux naturels diversifiés, dont des boisements humides à aulnes

- **ID 820000381 « VAL D'AINAN »** conserve l'un des complexes tourbeux les plus riches et les plus étendus du département de l'Isère, illustrant un large éventail de milieux naturels remarquables (prairies à Molinie et milieux associés...). La flore en est très intéressante (Laîche

des boursiers, Dactylorhize de Traunsteiner, Rossolis à longues feuilles, Spiranthe d'été...). L'avifaune est également de grand intérêt (busards, ardéidés, fauvettes aquatiques, de même que le peuplement de mammifères (Campagnol amphibie, Crossope aquatique, Putois, nombreux chiroptères ; la Loutre fait encore l'objet de citations récentes), l'entomofaune (papillon Cuivré des Marais, nombreuses libellules...), les batraciens (Triton crêté) ou la faune piscicole (Lamproie de Planer).

L'ensemble exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau.

- **ID 820032060 « PLAINE DES AVENIERES »** intègre l'ensemble fonctionnel formé par la plaine des Avenières et ses zones humides, reliques de vastes marécages désormais en grande partie mis en culture.

Cet ensemble conserve un intérêt faunistique (riche peuplement de libellules, tortue Cistude d'Europe, crapaud Sonneur à ventre jaune, Brochet...) et surtout floristique (avec des espèces remarquables telles que Le Rossolis à longues feuilles ou la Fritillaire pintade).

Ce réseau local de zones humides exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau que de préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées), en tant que zone d'alimentation ou de reproduction (frayères à Brochet...).

- **ID 820000377 « ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE LA BIEVRE »** intègre l'ensemble fonctionnel formé par la haute vallée de la Bièvre, descendue des « Terres-Froides » du Bas-Dauphiné, dont le paysage était autrefois dominé par de vastes marais tourbeux soulignant l'existence d'un réseau de zones humides rélictuelles.

Cet ensemble conserve un grand intérêt sur le plan botanique (Rossolis à longues feuilles, Orchis à fleurs lâches, Prêle d'hiver, Ophioglosse commune...), mais aussi en matière de faune piscicole (Lamproie de Planer, Chabot ...), de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune), d'oiseaux rapaces (busards notamment) ou de chiroptères. Ce zonage de type 2 regroupe aussi bien les éléments abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables (boisements humides, marais, étangs...) que des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau.

Cet ensemble participe à la préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées) en tant que zone d'alimentation ou de reproduction, mais aussi que corridor écologique connecté au fleuve Rhône.

- **ID 820006899 « VERSANTS MERIDIONAUX DE LA CHARTREUSE »** comprend de vallons et des pentes exposées en adrets, particulièrement favorables à l'établissement d'une flore thermophile, avec de nombreuses espèces témoignant d'une influence méridionale (Aster amelle, Buplèvre des rochers, Genévrier thurifère, Leuzée à cônes, Pistachier térébinthe, Stipe penné...). On y observe également des sources d'eau dure.

La faune est représentée par des espèces montagnardes (Chamois, Tétras-Lyre) , forestières (Pic cendré...) et par d'autre prospectant les versants secs et rocheux (Circaète Jean-le-Blanc, Tichodrome échelette...).

Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord abritant des espèces endémiques dont la répartition est circonscrite à ce seul massif (coléoptère tréchiné). La faune pariétale est également intéressante. Elle fréquente la zone d'entrée des cavernes ; cette faune peut être permanente, estivante ou hivernante.

Cet ensemble globalement peu perturbé par les grands aménagements est intéressant grâce aux pelouses sèches subsistant aux alentours du Fort du Bourcet, ou des secteurs rocheux tels que la Roche Capelière (Fontanil-Cornillon), très favorables au Faucon pèlerin et à de nombreux reptiles... Mais aussi d'un intérêt paysager, géologique et géomorphologique, biogéographique et archéologique fort.

- **ID 820030948 « ILES DU HAUT-RHONE »** concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales (lônes etc.); il est circonscrit à son lit majeur.

Cet axe est fréquenté par les diverses espèces de poisson migrateur du Rhône mais également par la migration de l'avifaune et traduit l'importance des liens fonctionnels existant au régime hydraulique avec un rôle naturel de champ d'expansion des crues. Le SDAGE fixe des d'importants objectifs de travaux de restauration et de rétablissement de la continuité écologique (Alose feinte du Rhône, Lamproies marine et fluviatile, Anguilles...).

Le Rhône joue également le rôle de zone de stationnement et de dortoir (avifaune migratrice), de zone d'alimentation ou liée à la reproduction des espèces (ardéidés, Brochet, Ombre commun, Loche d'étang, Lote de rivière, crapaud Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe, probablement Cistude d'Europe, voire Loutre...). Le secteur est un « vivier » remarquable pour des libellules tels que l'Agrion de Mercure.

- **ID 820000382 « CHAINON DU MONT TOURNIER »** surplombe à l'ouest le cours du Rhône, depuis la cluse de La Balme jusqu'aux abords de Saint-Genix-sur-Guiers. Géologiquement rattaché au massif jurassien, il n'atteint pas 900 m d'altitude.

L'ensemble remplit une forte fonction de corridor biologique : son intérêt faunistique est élevé ; il est entre autres très favorable à l'avifaune rupicole (Grand-Duc d'Europe, Faucon pèlerin, Martinet à ventre blanc...) ainsi qu'aux chauve-souris du fait de la présence d'abrupts, armés par les calcaires récifaux du Kimméridgien, très bien exposé en versant ouest). Du point de vue botanique, on observe le développement à exposition favorable de « colonies méridionales », avant-postes d'espèces méditerranéennes (Laîche à bec court, Pistachier térébinthe, Stipe plumeuse...) et refuge d'autres espèces remarquables adaptées aux milieux rocheux (Aconit anthora, Primevère oreille d'ours).

Il souligne également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager, géomorphologique et biogéographique (développement important des « colonies méridionales »).

- **ID 820007700 « ENSEMBLE FONCTIONNEL DU LAC D'AIGUEBELETTE ET DE SES ANNEXES** s'inscrit dans le paysage mouvementé de l'avant-pays savoyard, au pied même de la Chaîne de l'Épine. Il est en grande partie alimenté par les réseaux karstiques issus des reliefs calcaires environnants.

Le lac et ses abords (zones humides périphériques...) conservent des types d'habitats naturels remarquables (prairies à Molinie et communautés associées, importantes roselières...), des îles boisées refuge de l'avifaune, et une riche flore aquatique (Laîche paradoxale, Isnardie des marais, naïades, Renoncule langue...). Le peuplement piscicole est remarquable (Brochet, Corégone, Lote de rivière, Truite de lac...).

Cet ensemble traduit également des fonctionnalités naturelles hydrauliques (champ d'expansion naturelle des crues en ce qui concerne certaines zones humides, auto-épuration des eaux et protection de la ressource en eau) mais aussi de préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'accueil et de stationnement, de dortoir (avifaune migratrice...), zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces.

- **ID 820000389 « MASSIF DE LA CHARTREUSE »** comprend à l'ouest, un piémont au paysage mouvementé de collines qui garantit les échanges biologiques avec les « Terres-Froides » du Bas-Dauphiné ; au sud et à l'est par contre, les hauts-relief du massif surplombent brutalement la vallée de l'Isère.

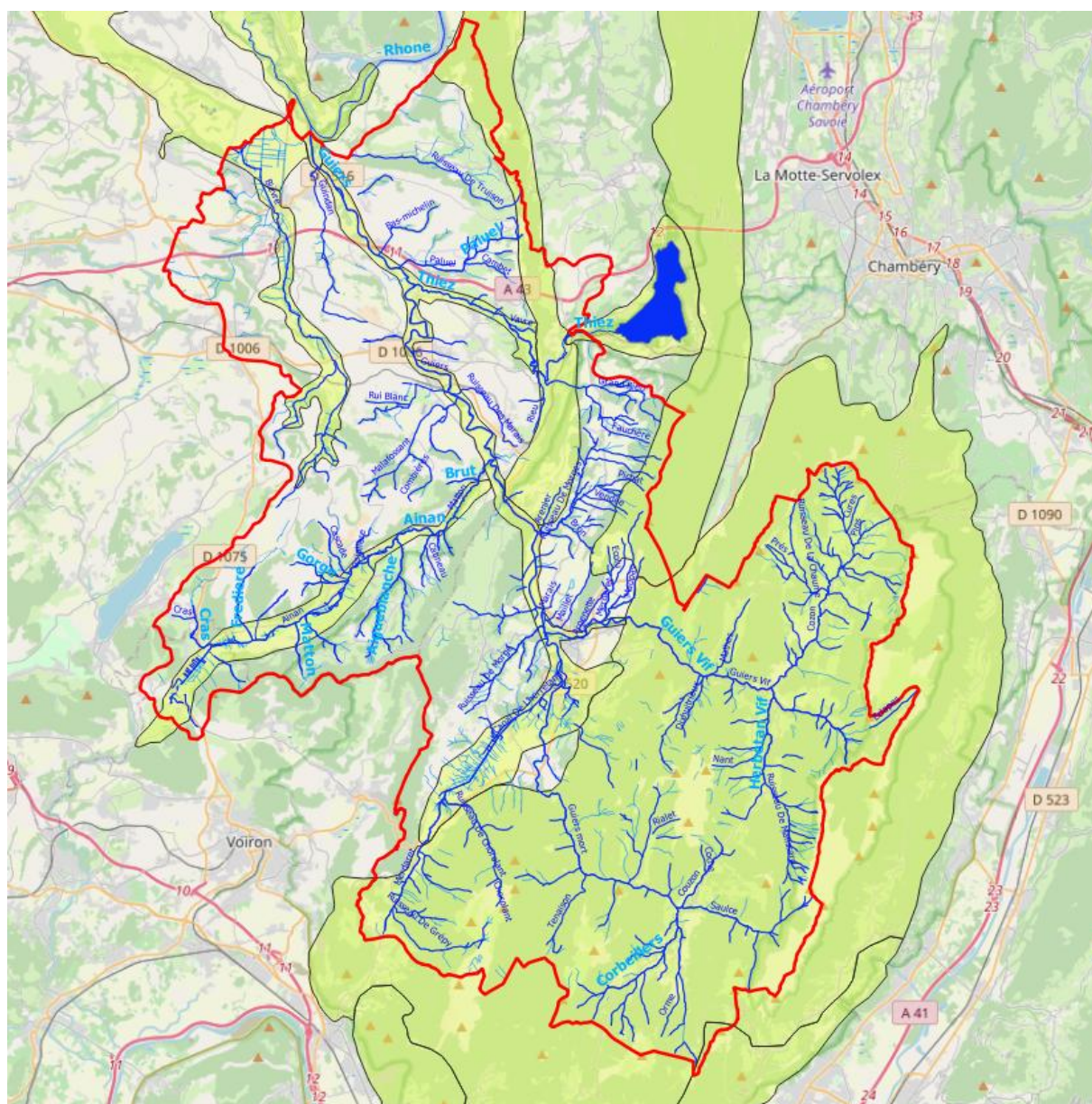
Le patrimoine naturel est d'une grande richesse. C'est vrai de la flore, avec un cortège conséquent d'espèces montagnardes, dont certaines inféodées aux massifs subalpins (Aconit anthora, Clématite des Alpes, Cyclamen d'Europe, Sabot de vénus, Grassette à grandes fleurs avec sa sous-espèce endémique des massifs subalpins occidentaux, Primevère oreille d'ours...) mais aussi d'espèces témoignant d'expositions chaudes ou d'influences méridionales (Aster amelle, Genévrier thurifère, Pistachier térébinthe...).

Il en est de même pour la faune, qu'il s'agisse des oiseaux (Chocard à bec jaune, Gelinotte des bois, Hirondelle de rochers, Tichodrome échelette...), des ongulés (Cerf élaphe, Chamois), des chiroptères ou des insectes (papillon Apollon, Hermite, libellules, coléoptères dont l'un au moins possède une variété endémique du massif de la Chartreuse...).

Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord abritant des espèces endémiques dont la répartition est circonscrite à ce seul massif (coléoptère tréchiné). La faune pariétale est également intéressante. Elle fréquente la zone d'entrée des cavernes ; cette faune peut être permanente, estivante ou hivernante. Il convient de mentionner certains types d'habitats forestiers remarquables, ainsi que des zones humides et des sources d'eau dure.

Ce massif peu perturbé abrite des habitats et des espèces remarquables. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation

des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Aigle royal et probablement Lynx d'Europe...). L'intérêt paysager, géologique et géomorphologique, biogéographique et archéologique est fort.



Périmètres ZNIEFF2



Délimitation des bassins versants Guiers et Bièvre

Cartographie des ZNIEFF de type 2 sur BV Guiers et Bièvre

3.1.2 ZNIEFF DE TYPE 1

ID_MNHN	NOM
820032008	Zones humides de la rivière Bièvre
820032025	Forêts riveraines des ruisseaux des Rajans, du Caron et de la Combe Pigna
820032019	Marais du val d'Ainan
820032030	Etang de la Vavre, Cours du Tier et buisson Rond
820032034	Boisements humides du ruisseau de la Corbassière
820032148	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
820032149	Forêts de Combignon
820032031	Marais de Saint Laurent du Pont et berges de l'Herretang

Description des sites

- **ID 820032031 « Marais de Saint Laurent du Pont et berges de l'Herretang ».**

La vallée du Guiers entre St Joseph de Rivière et Entre-deux-Guiers forme l'une des plus vastes zones humides du département. Bien qu'affectée par plusieurs opérations de drainage, elle garde un intérêt considérable, notamment dans les parages d'une tourbière qui bénéficie désormais d'une gestion conservatoire. Sur les rives du Guiers une ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) plus ou moins large se développe encore. On observe également aux étangs d'Aiguenoire et au bois du Chêne quelques zones humides d'une grande richesse naturaliste, alimentée par la même nappe phréatique.

- **ID 820032019 « Marais du val d'Ainan »** illustre une grande diversité de milieux naturels, en liaison avec l'hétérogénéité des types de sols, les divagations du lit du cours d'eau, ou le mode d'exploitation du marais. Des actions de conservation et de réhabilitation ont été entreprises sur sa partie amont. Il s'agit d'une tourbière alcaline ; celles-ci se développent sur des sols riches en calcaire. Elles sont également appelées "tourbières plates" ou "tourbières basses". La tourbe qui s'y accumule est formée de nombreuses laîches mais aussi de mousses particulières : les hypnacées.

Les milieux naturels associés aux tourbières alcalines sont très variés. Il s'agit le plus souvent de prairies à forte diversité floristique. La faune en est également assez riche. Elle comporte notamment plusieurs espèces de papillons en forte régression. Ce site est particulièrement intéressant car il est le seul à abriter dans le Val d'Ainan en période de maturation une population d'Agrion de Mercure, une espèce proche des libellules, protégée et connue ici depuis 1984. Les effectifs sont néanmoins modestes car les superficies de milieux ouverts propices à l'espèce (des prairies humides très intéressantes par ailleurs) sont restreintes, et le gîte de reproduction de l'espèce n'est pas encore localisé ; des mesures de gestion appropriées permettraient de favoriser sa présence. La Cordulie à taches jaunes est une autre espèce de libellule, qui affectionne les marais en cours de boisement tels qu'il peut en être observé ici sur de vastes étendues.

- **820032008 « Zones humides de la rivière Bièvre »**

Ce réseau de petits plans d'eau et de zones humides associées à la rivière Bièvre héberge un cortège floristique et faunistique très riche. Tel est le cas de l'étang de la Fragnerie situé à l'ouest de Pont-de-Beauvoisin. Il abrite en effet une population de Sonneur à ventre jaune.

Le Castor d'Europe s'est installé sur les berges boisées du plan d'eau. Plusieurs oiseaux profitent de la tranquillité du site pour se reproduire ou se nourrir. Souvent perché à l'affût au-dessus de l'eau, le Martin-pêcheur au plumage flamboyant creuse son nid dans le talus de berges meubles, au-dessus de l'eau. Le Milan noir est un rapace migrateur présent de mars à août, il installe son nid à la fourche de branches du haut des arbres. On peut aussi rencontrer ici le Hibou moyen-duc, le Héron cendré ou l'Hirondelle de fenêtres, qui viennent s'alimenter sur le site.

- **820032025 « Forêts riveraines des ruisseaux des Rajans, du Caron et de la Combe Pigna »**

Les abords de ces trois ruisseaux, boisés, frais et humides, présentent une diversité botanique remarquable. On y trouve ainsi deux petites plantes de la famille des saxifragées : la Dorine à feuilles alternes et celle à feuilles opposées. Les Prêles sont des végétaux fondamentalement liés aux milieux humides mais certaines d'entre elles ont fait preuve d'une extraordinaire adaptabilité à l'environnement humain, au sein duquel elles sont parfois devenues très banales, voire envahissantes. La Prêle d'hiver est cependant une espèce forestière peu répandue, formant des populations denses et étendues au sein des grands massifs boisés ou sur les rives des ruisseaux. Deux fougères, le Polystic à aiguillons et le Polystic à soies recherchent l'ombre, la fraîcheur et l'humidité pour se développer ; on les rencontre sur les bords des ruisseaux. Toutes deux doivent leur nom aux arêtes prolongeant les dents des pinnules (divisions des frondes). On rencontre aussi ici la Scrofulaire auriculée.

- **820032030 « Etang de la Vavre, Cours du Tier et buisson Rond »**

Le marais de Buisson Rond est un petit marais de pente. Il présente des formations végétales basses à Choin noirâtre qui occupent une surface modeste, en bordure d'un plan d'eau peu profond et peu végétalisé, sans doute d'origine artificielle. La périphérie est occupée par les groupements à hautes herbes, communautés à reine des prés et phragmitaie plus ou moins envahie de ronces et d'autres espèces nitrophiles (recherchant le sols nitrates, telles que l'ortie). Deux espèces végétales sont remarquables : la Fougère des marais et la Laïche faux souchet. Le Tiers est fréquenté par le Martin-pêcheur, qui trouve sur ce cours d'eau à la fois les terrains de chasse et les sites de reproduction favorables. L'inventaire initial répertoriait uniquement l'étang de la Vavre, plan d'eau artificiel destiné à écrêter les éclusées de l'usine hydroélectrique de la Bridoire et à soutenir le débit du Tiers. Largement envasé et ayant subi un curage qui a rassemblé les matériaux en merlons aujourd'hui boisés, il présente un intérêt biologique moindre, si ce n'est sur la partie où subsiste une roselière. Ses environs se sont révélés plus intéressants : aulnaies riveraines, prairies humides, fossés et ruisseaux, marais sous Côte Liardet.

- **820032029 « Marais des Chaudannes »**

Dépression située de part et d'autre du CD 35, le marais des Chaudannes aurait pour origine une ancienne exploitation d'argile. Le niveau de la nappe phréatique est relativement favorable, assurant la présence de plusieurs secteurs inondés au moins temporairement. La végétation se caractérise aujourd'hui par diverses formations hygrophiles dont les "bas-marais" (marais tout ou parties alimentées par la nappe phréatique) alcalins. Le marais abrite plusieurs plantes protégées, et offre de belles potentialités pour la faune des lieux humides qui reste ici à inventorier de façon plus complète.

- **820032148 « Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse »**

important territoire refuge pour des plantes rares à aire de répartition morcelée par les glaciations, comme la Vulnéraire du Dauphiné et la Potentille luisante. Quelques chiffres concernant la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, créée en 1997, illustrent la diversité biologique locale : on y dénombre 156 espèces animales, dont 13 d'amphibiens et de reptiles, 100 d'oiseaux et 43 de mammifères

Les voltigeurs montagnards, comme le Chocard à bec jaune, viennent ici chercher les courants d'air ascendant pour effectuer leurs figures de vol. Le Tétraz lyre, quant à lui, vit en limite supérieure de forêt. Parmi les oiseaux, citons encore l'Hirondelle des rochers et le Tichodrome échelette. Deux chauves-souris ont été observées dans les vieux arbres de la forêt de Chartreuse. L'Oreillard septentrional, encore appelé Oreillard roux, est peu distinct de l'Oreillard gris.

Coté flore, l'emblématique Sabot de Vénus, encore appelé "Pantoufle de Notre-Dame" du fait de la forme de sa fleur, se développe en plusieurs endroits. La Primevère oreille d'ours est facilement reconnaissable, on peut aussi admirer l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent"). La présence de l'Orchis à odeur de vanille, de la Lunaire vivace ou du Polystic à aiguillons mérite également d'être signalée, de même que la présence de secteurs humides comme dans la Combe de l'Aileret. Des plantes carnivores comme la Grassette vulgaire (à fleurs de petite taille) est la plus répandue, notamment dans la zone alpine. La Grassette à grandes fleurs, nettement plus rare, est présente dans les zones humides calcaires d'Europe occidentale.

- **820032149 « Forêts de Combignon »**

Sur le versant ouest de la Chartreuse les précipitations importantes procurent aux forêts une légère humidité permanente, favorable au Millepertuis Androsème. Cette plante se développe également dans les bois situés plus au sud et au nord, au pied du massif. Appréciant peu la concurrence des autres plantes herbacées, on le trouve ici souvent au milieu des chemins mais aussi sur des talus au-dessus des ruisseaux ou sur d'épais tapis de mousses. L'enrésinement des boisements n'a porté que peu de préjudices à la plante. L'exploitation forestière actuelle s'avère même peut-être favorable au Millepertuis, mais cette hypothèse reste à confirmer.

- **820032021 « Marais des Voissant »**

En bordure de l'Ainan, peu avant sa confluence avec le Guiers, cette zone humide présente une variété de milieux notable en comparaison de sa faible superficie. On y trouve roselière, prairie humide et ripisylve (boisements qui se développent sur les bords des cours d'eau) côte à côte. La prairie humide, encore entretenue par le pâturage, offre quelques occasions de découvertes notamment en ce qui concerne la flore. La Fougère des marais s'y développe. Comme son nom, cette plante se rencontre dans les milieux marécageux où elle demeure rare et régresse parfois dangereusement.

- **820032074 « Gorges du Guiers vif et de l'Echaillon »**

Tout le long de ces magnifiques gorges, qui s'étirent sur six kilomètres, apparaissent de nombreuses sources d'eau dure. Elles sont occupées par des boisements frais et humides à Polystic à aiguillon. Cette fougère, formant des touffes, recherche des milieux frais et humides. Les feuilles de cette plante vivace persistent jusqu'au printemps suivant. Elle reste relativement bien représentée dans les régions montagneuses françaises.

Le périmètre englobe en outre des grottes dont certaines présentent un grand intérêt pour les chauves-souris.

- **820032125 « Bois du Grand village et Riou Brigoud »**

Signe non équivoque de la richesse de son patrimoine naturel, la Chartreuse est riche de quatre-vingt-dix espèces botaniques protégées et la plupart des ongulés de France (à l'exception du Bouquetin des Alpes) hantent son territoire. Les boisements mixtes feuillus et conifères situés à proximité du village de la Ruchère abritent une rare orchidée : l'emblématique Sabot de Vénus, encore appelé "Pantoufle de Notre-Dame" du fait de la forme de sa fleur. La pollinisation est effectuée par des Hyménoptères (insectes de la famille des mouches) pénétrant par l'orifice principal du labelle. Lors de leur sortie, ils entrent en contact avec l'une ou l'autre des étamines et transportent ainsi le pollen. Sur le même trajet (en général dans une autre fleur) ils déposent le pollen sur les stigmates. Représentant la plus célèbre des orchidées de la flore européenne, c'est une espèce rare, tant en ce qui concerne le nombre de stations que les effectifs de celles-ci ; le risque d'extinction est donc réel

- **820032130 « Massif du Grand Som, forêt de la Grande Chartreuse »**

Situé au cœur du massif de la Grande Chartreuse, en face du prestigieux monastère du même nom, ce sommet, par son accès facile, constitue un haut lieu touristique du massif. Il présente en outre un éventail de groupements forestiers remarquables. C'est le cas de l'érablaie de ravins de la Combe de l'If, mais aussi de la forêt d'épicéa sur lapiaz et des fragments de pessière sur sphaignes. La flore rencontrée y est riche. Les éboulis et escarpements calcaires de la partie supérieure du Charmant Som abritent également de nombreuses espèces végétales remarquables. C'est le cas de la Primevère oreille d'ours. Accrochée aux fissures des rochers calcaires, elle arbore de belles fleurs jaune clair. Cette plante, protégée en France, est localisée aux Alpes et massifs environnants.

- **820032019 « Marais du Val d'Ainan »**

C'est l'un des complexes tourbeux les plus riches et les plus étendus du département de l'Isère. Il illustre une grande diversité de milieux naturels, en liaison avec l'hétérogénéité des types de sols, les divagations du lit du cours d'eau, ou le mode d'exploitation du marais. Des actions de conservation et de réhabilitation ont été entreprises sur sa partie amont. Il s'agit d'une tourbière alcaline ; celles-ci se développent sur des sols riches en calcaire. Elles sont également appelées "tourbières plates" ou "tourbières basses". La tourbe qui s'y accumule est formée de nombreuses laïches mais aussi de mousses particulières : les hypnacées.

Essentiellement développées dans les vallées alluviales et les Préalpes calcaires où l'influence des glaciers jurassiens et alpiens a été importante, elles représentent 55% de la surface des tourbières de la région. Ce sont essentiellement des tourbières de plaine. Les milieux naturels associés aux tourbières alcalines sont très variés. Il s'agit le plus souvent de prairies à forte diversité floristique. La faune en est également assez riche. Elle comporte notamment plusieurs espèces de papillons en forte régression.

Ce site est particulièrement intéressant car il est le seul à abriter dans le Val d'Ainan en période de maturation une population d'Agrion de Mercure, une espèce proche des libellules, protégée et connue ici depuis 1984. Les effectifs sont néanmoins modestes car les superficies de milieux ouverts propices à l'espèce (des prairies humides très intéressantes par ailleurs) sont restreintes, et le gîte de reproduction de l'espèce n'est pas encore localisé ; des mesures de gestion appropriées permettraient de favoriser sa présence. La Cordulie à taches jaunes est une autre espèce de libellule, qui affectionne les marais en cours de boisement tels qu'il peut en être observé ici sur de vastes étendues.

- **82003028 « Boisements humides du Malafossant »**

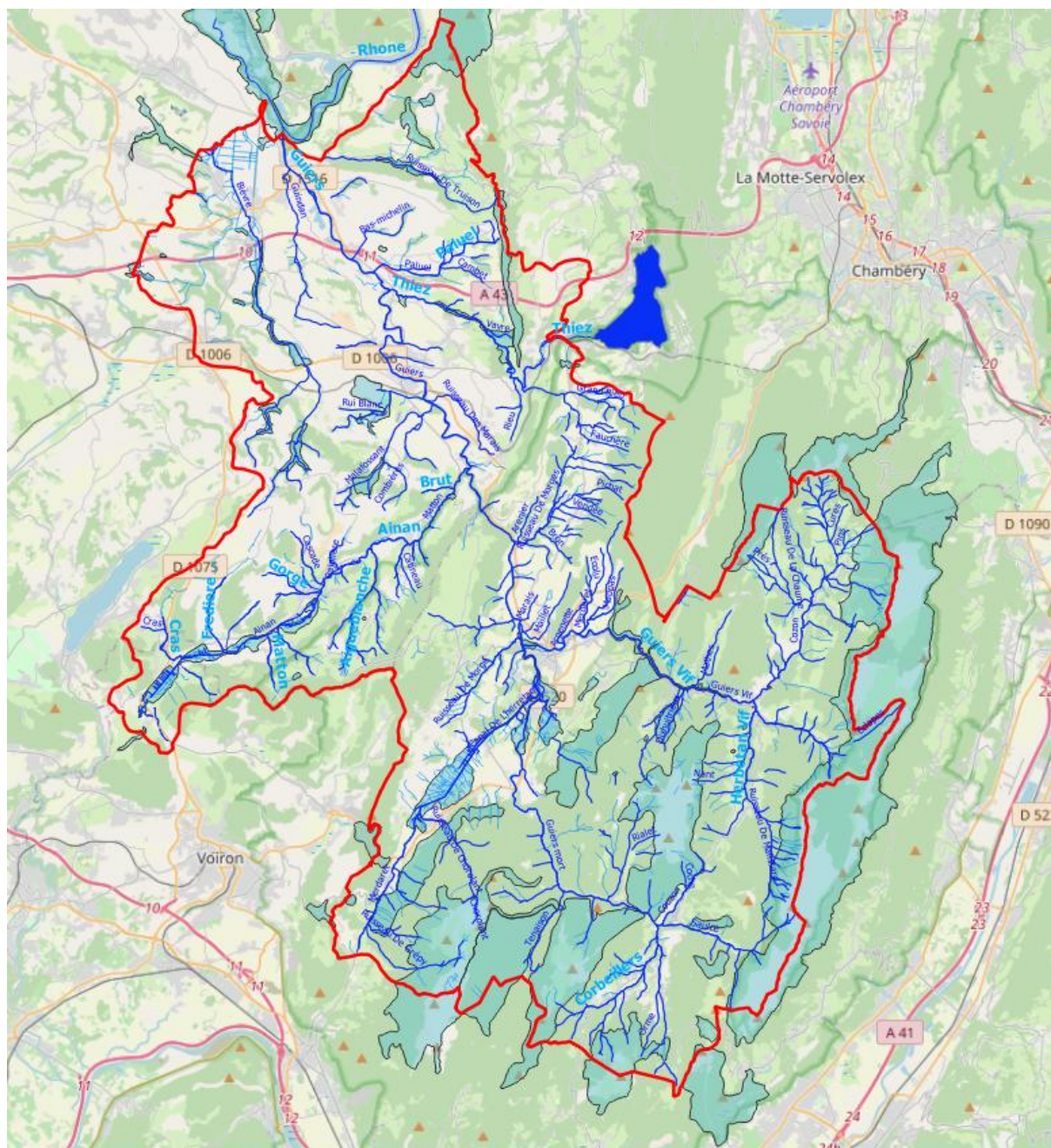
Au sud de Pont-de-Beauvoisin, le ruisseau de Malafossant est bordé de bois frais et ombragés. Le milieu est propice aux espèces recherchant la fraîcheur et l'ombrage des sous-bois. On y trouve trois petites plantes de la famille des saxifrages : la Dorine à feuilles alternes et celle à feuilles opposées, ainsi que la Saxifrage variable : cette plante fortement poilue glanduleuse d'un vert jaunâtre, dotée de fleurs jaune orangé, est une espèce très rare se reproduisant difficilement, victime de la récolte des amateurs de rocaïles alpines et très sensible à toute modification de son environnement. Deux fougères, le Polystic à aiguillons et le Polystic à soies recherchent l'ombre, la fraîcheur et l'humidité pour se développer ; on les rencontre sur les bords des ruisseaux.

Toutes deux doivent leur nom aux arêtes prolongeant les dents des pinnules (les feuilles). On rencontre enfin parmi les espèces intéressantes la Germandrée d'eau, le Phégoptéris vulgaire et le Millepertuis androsème

- **820031514 « Cours du Truison et marais riverains » :**

Sur les pentes du talweg creusé par le Truison suintent de nombreuses sources ; riches en calcaire dissous, elles donnent naissance à des marais alcalins et à des dépôts de tuf. Ces habitats naturels, originaux et rares, présentent une flore remarquable dont les espèces "phares" sont ici le Cirse de Montpellier, la Fougère des marais et l'Inule helvétique. Quant au Truison, petit cours d'eau de

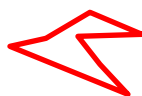
première catégorie piscicole, il héberge entre autres, la Truite fario, l'Ecrevisse à pied blanc et une libellule d'eau vive, le Cordulégastre annelé.



Cartographie des ZNIEFF de type 1 sur BV Guiers et Bièvre



Périomètres ZNIEFF2



Délimitation des bassins versants Guiers et Bièvre

3.1.3 ESPACES NATURELS SENSIBLES

Sensibles, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels » (article L. 131 du code de l'urbanisme).

Seul l'ENS n° FR4701029 « Les marais et tourbières de la rivière de la Bièvre » est concerné par le linéaire d'entretien.

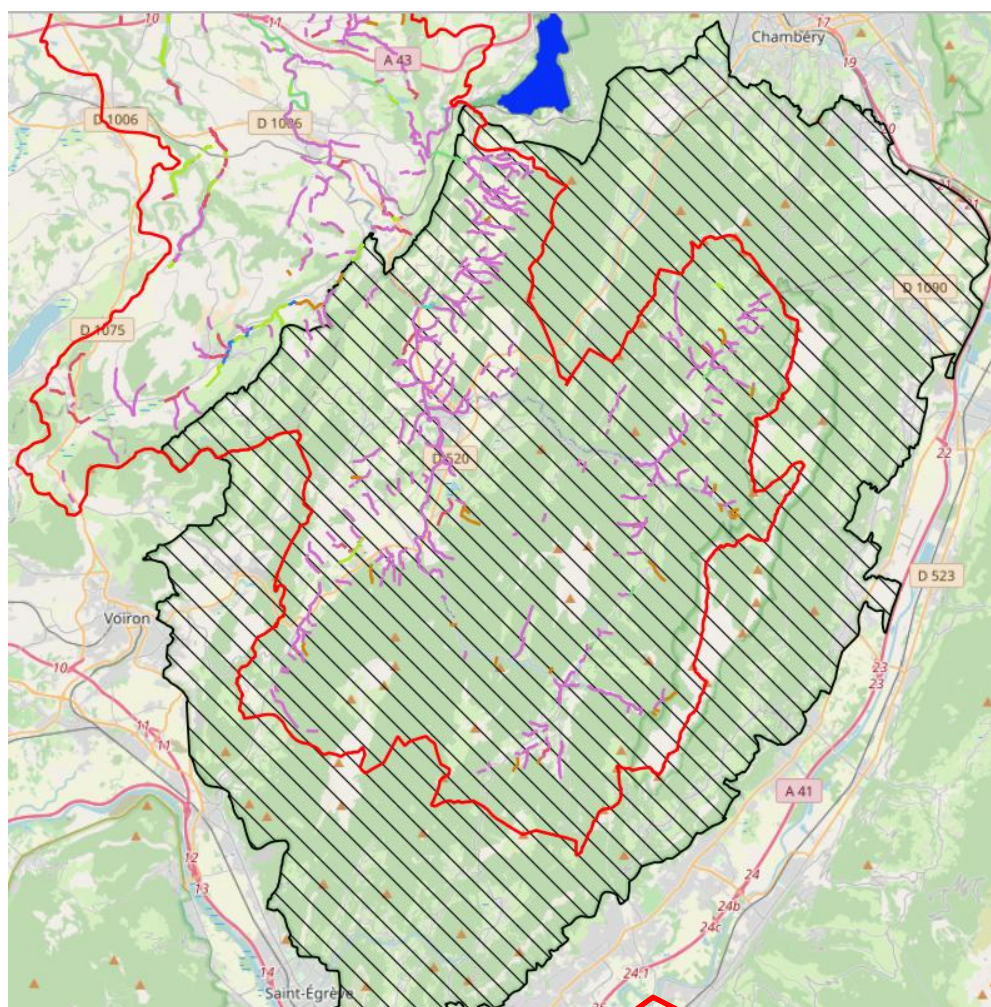
Les marais et tourbières de la rivière Bièvre abritent trois espèces de plante protégées (la Gymnadénie odorante, le Thélyptère des marais et la Drosera à longues feuilles), des espèces d'oiseaux menacées (le Martin pêcheur, la Rousserolle verderolle) et des poissons patrimoniaux (le Chabot, la Lamproie de planer) (Source : communauté de communes Les Vals du Dauphiné).

Les ENS localisés en dehors du linéaire prospecté constituent tout de même un point d'attention puisque l'amélioration de la qualité de la ripisylve à proximité peut avoir une incidence positive sur ces espaces.

3.1.4 RNR

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse, d'une superficie de 76 773,156ha, fait partie intégrante du bassin versant du Guiers. Il englobe tout le massif de Chartreuse avec Chambéry, Grenoble et Voiron en limite. Une partie de la superficie du PNR est également classée en zones Natura 2000, comme citées ci-dessus.

La compétence GEMAPI ayant été transféré au SIAGA sur tout son périmètre d'intervention, l'entretien cité dans la DIG Guiers-Bièvre revient au SIAGA. Certains secteurs de cours d'eau sont néanmoins directement entretenus par les gestionnaires du parc.



Délimitation du PNR de
Chartreuse

Délimitation des bassins
versants Guiers et Bièvre

3.1.5 LES ZONES HUMIDES

Les inventaires départementaux de l'Isère et de la Savoie dont les données ont été mises à jour respectivement en 2017 et 2018 font état de 389 zones humides sur le territoire d'action du SIAGA. Ces 389 zones humides ont fait l'objets d'études menant à un plan d'action.

Au sein du périmètre d'étude on dénombre :

- 2 zones humides concernées par un APPB
- 6 zones humides concernées par un ENS (associatif, communal ou départemental)
- 1 zone humide concernée par la RNR du Lac d'Aiguebelette
- 9 zones humides concernées par le zonage du réseau Natura 2000 (SIC ou ZPS)
- 51 zones humides concernées par une ZNIEFF de type I

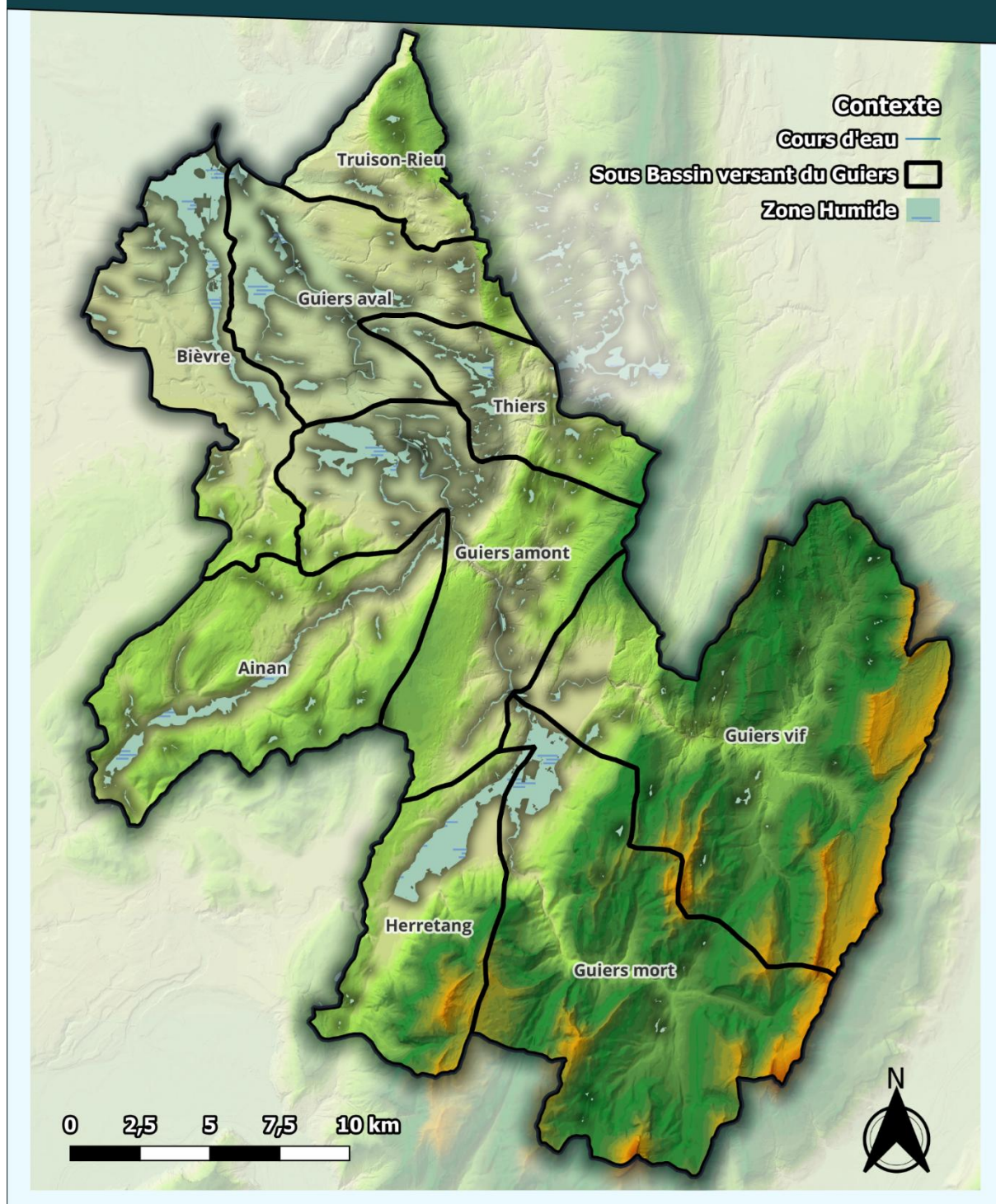
Par priorisation d'enjeux, 44 zones humides ressortent comme étant d'intérêt notable à entretenir et à préserver à l'échelle du bassin versant.

Les objectifs du plan de gestion se déclinent en 2 types :

- Les objectifs généraux : ils découlent des enjeux. Ils permettent d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme « idéal » pour les habitats et les espèces ;
- Les objectifs opérationnels (OP) : déclinés à l'échelle de temps du plan de gestion stratégique (sur 5 ans), ils permettent de tendre vers les objectifs généraux.

Une fiche action propre à chacune de ces 44 zones humides a été réalisée. Pour les zones humides restantes, soit un plan de gestion a déjà été réalisé, soit elles font partie d'espaces naturels classés et réglementés.

Zone humide du Bassin Versant du Guiers



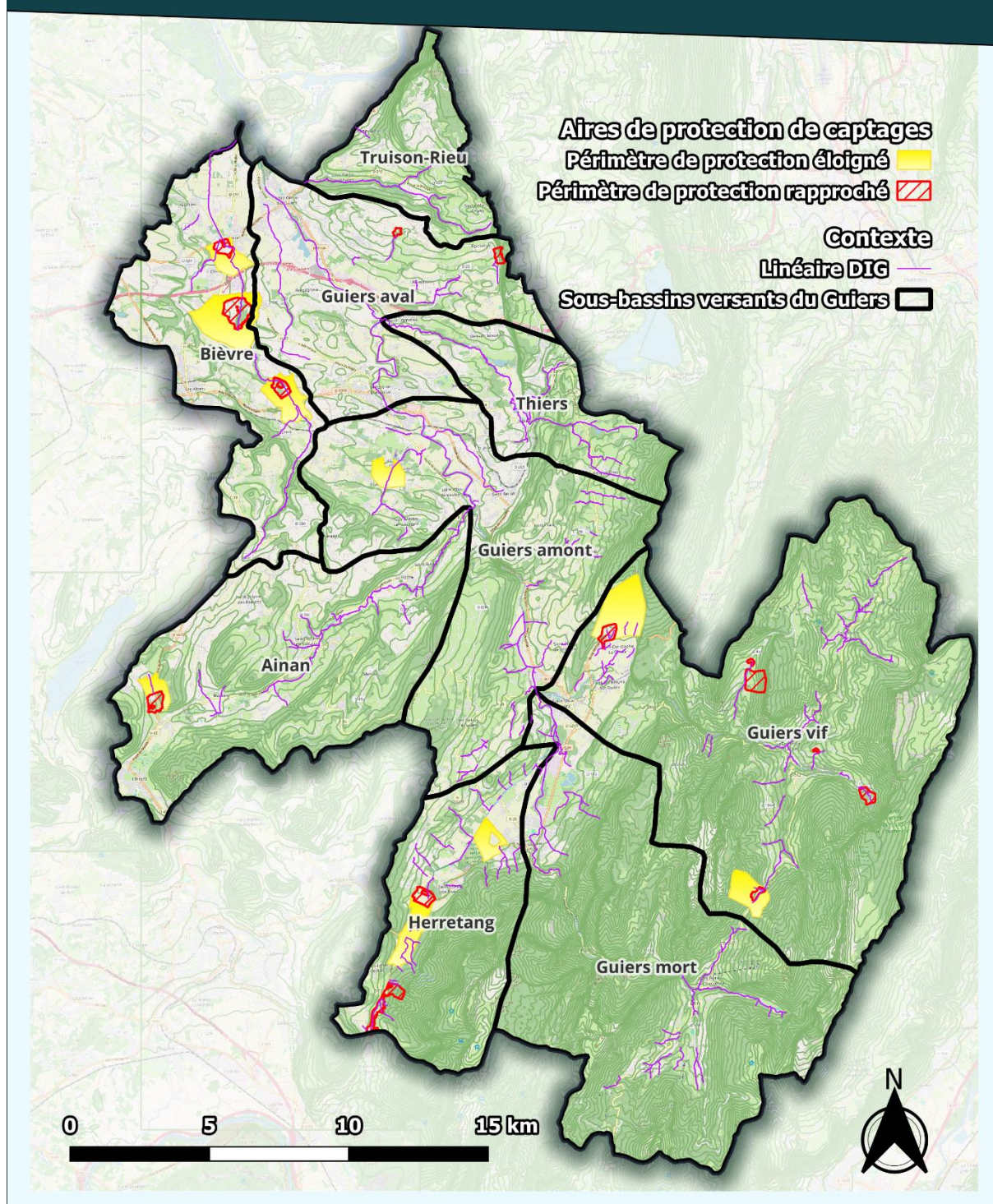
3.1.6 PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Certains linéaires d'intervention sont compris dans des périmètres éloignés et rapprochés AEP. Ils traversent partiellement ou intégralement certains de ces périmètres.

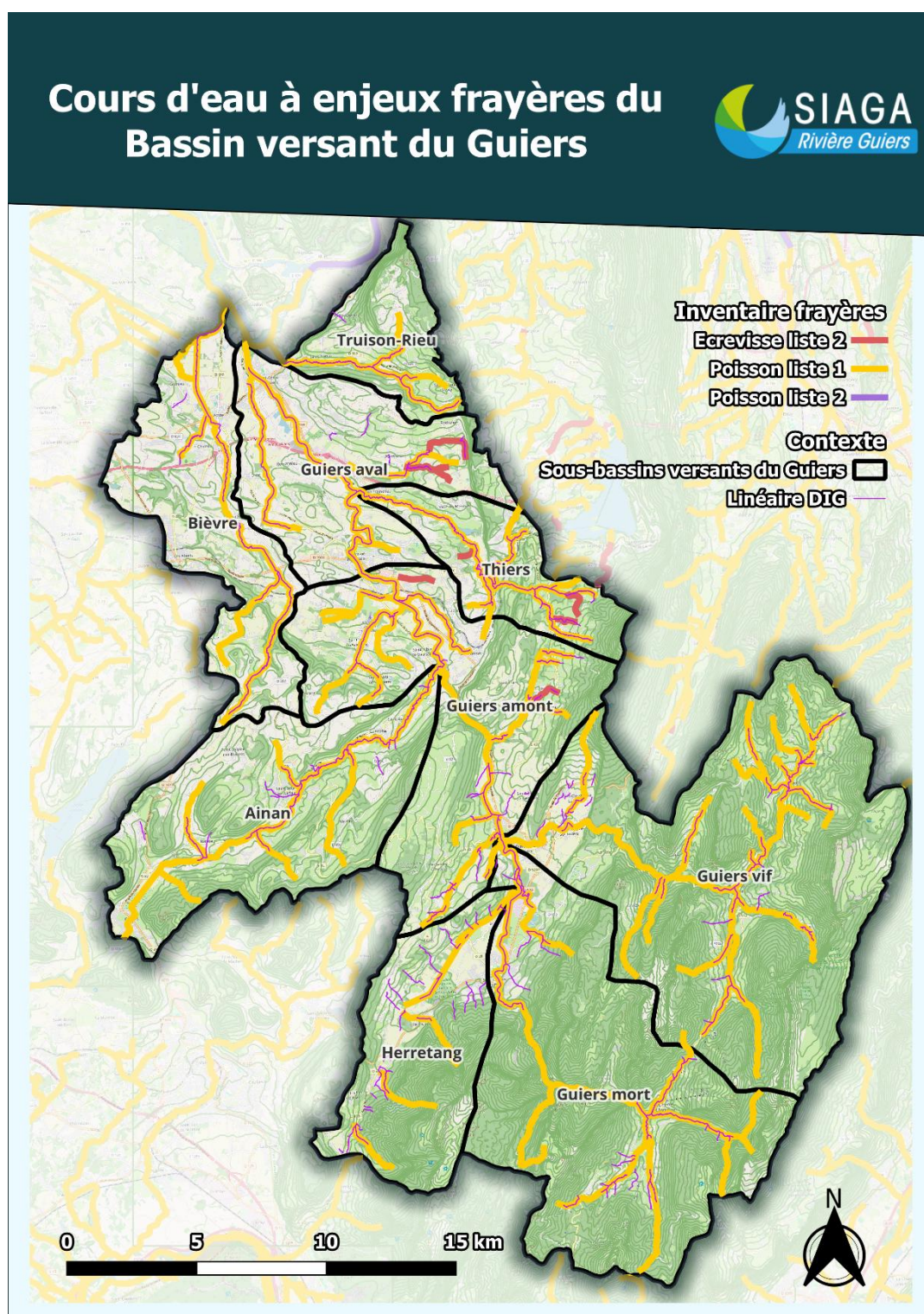
Communes concernées par des périmètres de captages traversés par des linéaires d'intervention :

	Numéro	Commune	Nom	Prélèvement	Type
PPR	073001684	SAINT-CHRISTOPHE	L'ARGENETTE	EAU SOUTERRAINE	AEP
	073000585	CORBEL	LES CRUZ	EAU SOUTERRAINE	AEP
	073000738	SAINT-PIERRE-D'ENTRE MONT	LES BANDETS N°1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	073002837	SAINT-PIERRE-D'ENTRE MONT	LES BANDETS N°2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	073005835	CORBEL	LES FOLINS	EAU SOUTERRAINE	PRV
	073000983	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	VERS BAUGE	EAU SOUTERRAINE	AEP
	073000125	ROCHEFORT	PALUEL	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000283	PRESSINS	PRESSINS Puits 2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000259	BILIEU	BILIEU	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000249	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	ST JOSEPH F1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038002958	CHIMILIN	LE PONIER F1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000700	AOSTE	FONTAGNIEU	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038006995	PRESSINS	PRESSINS Puits 1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038006996	PRESSINS	PRESSINS FORAGE 3	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007005	CHIMILIN	LE PONIER F2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007440	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	ST JOSEPH F2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007441	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	ST JOSEPH Puits PIEZO	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038001350	SURE-EN-CHARTRE USE (LA)	SAMSON	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038001405	SAINT-PIERRE-D'ENTRE MONT	SAINT MEME	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038001407	SAINT-PIERRE-D'ENTRE MONT	SARRA	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038001350	SURE-EN-CHARTRE USE (LA)	SAMSON	EAU SOUTERRAINE	AEP
PPE	073001684	SAINT-CHRISTOPHE	L'ARGENETTE	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000283	PRESSINS	PRESSINS Puits 2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000259	BILIEU	BILIEU	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038002958	CHIMILIN	LE PONIER F1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000700	AOSTE	FONTAGNIEU	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038006995	PRESSINS	PRESSINS Puits 1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038006996	PRESSINS	PRESSINS FORAGE 3	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007005	CHIMILIN	LE PONIER F2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000881	SAINT-LAURENT-DU-PONT	GUILLOTIERE - FORAGE 1 NORD	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007504	SAINT-LAURENT-DU-PONT	GUILLOTIERE FORAGE 2 SUD	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007440	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	ST JOSEPH F2	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000249	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	ST JOSEPH F1	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038007441	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	ST JOSEPH Puits PIEZO	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038000257	SAINT-JEAN-DAVELANNE	VAGNON ABA	EAU SOUTERRAINE	AEP
	038001407	SAINT-PIERRE-D'ENTRE MONT	SARRA	EAU SOUTERRAINE	AEP

Aires de protection de captages concernées par le linéaire DIG



3.1.7 COURS D'EAU A ENJEUX FRAYERES



Listing des cours d'eau à enjeux frayères à l'échelle du bassin versant Guiers et Bièvre

En Savoie

liste	topo_pce	lim_amo	lim_aval	dept
Poisson liste 1	ruisseau de truison	Pont de la RD 35	Confluence avec le Rhône	73
Poisson liste 1	ruisseau de le guiers	Confluence du Guiers Mort et du Guiers	Confluence avec le Rhône	73
Ecrevisse liste 2	Ruisseau de C?te-Envers	pont de la RD35	site industriel des Molasses	73
Poisson liste 1	Le Paluel	sources	pont de la RD35E	73
Poisson liste 1	Ruisseau de la Megere	sources	confluence avec ruisseau du Truison	73
Poisson liste 1	Ruisseau du Bonnard	sources	confluence avec le Guiers	73
Poisson liste 1	Ruisseau des Gorges	sources	confluence avec le Thiez	73
Ecrevisse liste 2	ruisseau du grand marais	source (hameau du vivier)	confluence Paluel (pont de la RD35)	73
Poisson liste 1	ruisseau de le Thiez	barrage du Gu? des planches	confluence avec le Guiers	73
Poisson liste 1	Ruisseau des Rives	sources	confluence avec le ruisseau de C?te-Envers	73
Poisson liste 1	ruisseau du Rondelet	sources	confluence avec le Thiez	73
Poisson liste 1	Ruisseau de Saint-B?ron	pont c?te 307	confluence avec le ruisseau des Gorges	73
Poisson liste 1	Ruisseau de Morges	confluence avec le ruisseau de Merderet	confluence avec le Guiers	73
Ecrevisse liste 2	ruisseau de la Michali?re	pont de la route du Chatelet au-dessus d	confluence avec le ruisseau de Raizi?re	73
Poisson liste 1	Ruisseau de Raizi?re	point c?te 640	confluence avec ruisseau Morge de Saint-Franc	73
Poisson liste 1	ruisseau le merderet	pont du hameau du Morotiot	confluence avec le Morges	73
Poisson liste 1	Ruisseau de Grenant	pont de la RD39	confluence avec le Thiez	73
Poisson liste 1	Ruisseau de la Pissoire	pont de la RD921	confluence avec le ruisseau de Morges	73
Poisson liste 1	Ruisseau du Verney	sources	confluence avec le Grenant	73
Poisson liste 1	Ruisseau de Quinze sous	hameau de la Fauch?re	confluence avec le Grenant	73
Ecrevisse liste 2	ruisseau des Fontaines	D39	D921	73
Poisson liste 1	Ruisseau de l'Aileret	pont de la RD912	confluence avec le Cozon	73
Poisson liste 1	Ruisseau des Pins	pont de la RD912	confluence avec le Cozon	73
Poisson liste 1	Ruisseau de la Gli?re	sources	confluence avec le Cozon	73
Poisson liste 1	Le Cozon	confluence avec le ruisseau de Crazat	confluence avec le Guiers Vif	73
Poisson liste 1	Ruisseau du Cucheron	sources	confluence avec le Cozon	73
Poisson liste 1	ruisseau de la Fracette	sources	confluence avec le Cozon	73
Poisson liste 1	Ruisseau de Gringalet	sources	confluence avec le Guiers vif	73
Poisson liste 1	Le Guiers Vif	Source	Confluence avec le Guiers Mort	73
Poisson liste 1	Ruisseau de la Culaz	sources	confluence avec le ruisseau de la Chaume	73
Poisson liste 1	Ruisseau de la Chaume	sources	confluence avec le Cozon	73
Poisson liste 1	Ruisseau de la Recorbaz	sources	confluence avec le Cozon	73

En Isère

Liste	Topo pce	Lim amont	Lim aval	Dept
Poisson liste 1	Ruisseau de la Corbassière	Source	Confluence Bievre	38
Poisson liste 1	La Bièvre	Ruisseau de Corbière	Confluence Rhône	38
Poisson liste 1	Le Guindan	Source	Confluence Guiers	38
Poisson liste 1	Ruisseau de la Corbière	Source	Confluence Bievre	38
Poisson liste 1	ancien lit de la Bièvre	seuil de la prise d'eau	Confluence Bièvre	38
Poisson liste 1	Ruisseau de la Galifatière	Source	Confluence Bièvre	38
Poisson liste 1	Canal de l'Herrétang	Confluence Merdaret	Confluence Guiers mort	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Beauchiffray	Source	Confluence Guier	38
Poisson liste 1	L'Ainan	Source	Confluence Guier	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Riou-Brigoud	Source	Confluence Guier vif	38
Poisson liste 1	L'Herbetan	Source	Confluence Guier vif	38
Poisson liste 1	Ruisseau de la rajas	Source	Confluence Guiers mort	38
Poisson liste 1	Ruisseau de l'Herbetan	Source	Confluence Guiers mort	38
Poisson liste 1	Le Nant	Source	Confluence Herbetan	38
Poisson liste 1	Le Nant	Sources	Confluence Isère	38
Poisson liste 1	Ruisseau d'Iverson	Source	Confluence Herbetan	38
Poisson liste 1	Ruisseau dixhuitrioux	Source	Confluence Guiers vif	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Crozarieu	Source	Confluence Ainan	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Saint-Martin de	Source	Confluence ruisseau de Beauchiffray	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Barbieux	Source	Confluence ruisseau de Beauchiffray	38
Poisson liste 1	L'Aigueblanche	Source	Confluence Ainan	38
Poisson liste 1	Ruisseau de la cascade	Source	Confluence Ainan	38
Poisson liste 1	Ruisseau de saint-anthelme	Source	Confluence Guiers mort	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Morge	Source	Confluence Guiers	38
Poisson liste 1	Le Couzon	Source	Confluence Guiers mort	38
Poisson liste 1	Ruisseau des Corbeillers	Source	Confluence Herbetan	38
Poisson liste 1	Ruisseau du bois des Carmes	Source	Confluence Guiers	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Freydière	Source	Confluence Ainan	38
Poisson liste 1	Ruisseau du Chenavas	Source	Confluence Guiers	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Forent	Source	Confluence Merdaret	38
Poisson liste 1	Le guiers mort	Source	Confluence Guiers	38
Poisson liste 1	Le Guiers	Confluence du Guiers Mort et du Guiers Vif	Confluence Rhône	38
Poisson liste 1	Le Guiers Vif	Source	Confluence Guiers Mort	38
Poisson liste 1	L'Aigue-Noire	Source	Confluence guiers mort	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Chorolant	Pont de la Route forestière de bois le roi	Confluence Merdaret	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Grepv	Pont du chemin les Reynauds	Confluence Merdaret	38
Poisson liste 1	Ruisseau de Grepv	Pont de grépy	Confluence Merdaret	38

3.2 Illustrations des habitats, faune et flore des sites les plus concernés par le programme d'entretien

3.2.1 Marais du Val d'Ainan

Espèces végétales protégées ou rares

 FLORE REMARQUABLE		Obs.		Protection			Liste rouge		
		CARENE 1997	GENTIANA 2003	Directive Habitat	Protection par la loi française	PRRA	Nationale	Régionale	Priorité de conservation en Isère
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	X	X						X
<i>Carex appropinquata</i> Schumacher	Laiche paradoxale		X			X		X	
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laiche faux souchet		X					X	
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Fougère des Chartreux	X	X						X
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loisel	X		II	X		X		X
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse	X	X			X		X	
<i>Orchis laxiflora</i> Lam. subsp. <i>palustris</i> (Jacq.) Bonnier & Layens	Orchis des marais	X	X			X			X
<i>Polygala amarella</i> Crantz	Polygale amer	X	X						X
<i>Ranunculus lingua</i>	Renoncule grande douve				X				X
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	Renoncule à feuilles capillaires		X						X
<i>Salix repens</i> L.	Saule rampant	X	X						X
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poiret) L.C.M. Richard	Spiranthe d'été	X	X	IV	X			X	X
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Polystic des marécages	X	X			X		X	X



Spiranthe d'été
(source : Avenir / B. Veillet)



Renoncule grande douve
(source : Avenir / R. Marciau)

Source Conservatoire des espaces naturels l'Isère

Espèces animales vertébrées protégées ou rares

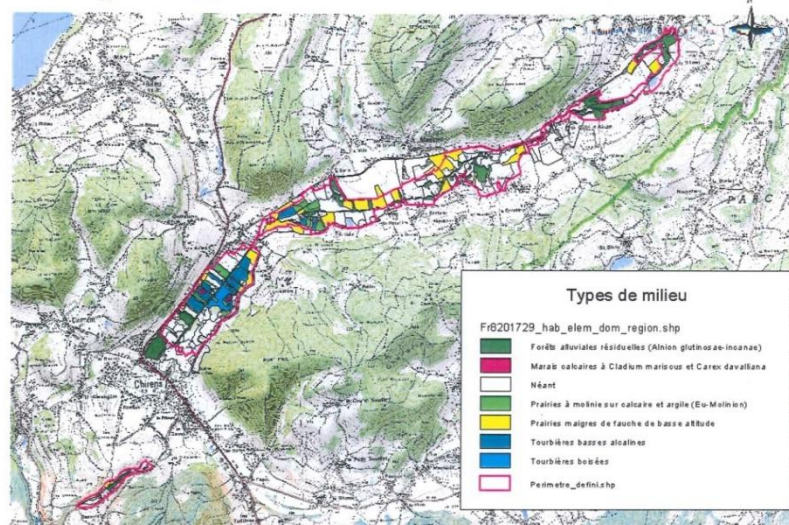
Classe	Nom français	Nom latin	Auteur	Année	Pc38	Prot.	D.H./D.O.
Mammifère	Grand murin	Myotis myotis	CORA	Biblio	2	oui	II et IV
Mammifère	Petit murin	Myotis blythi	CORA	Biblio	4	oui	II et IV
Mammifère	Putois	Mustela putorius	CORA	Biblio	5	oui	
Mammifère	Rat des moissons	Mycromys minutus	Avenir	2005			
Oiseau	Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Avenir	2006			
Oiseau	Blongios nain	Ixobrychus minutus	CORA	2003	1	oui	I
Oiseau	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	CORA	2003	5	oui	
Oiseau	Chouette chevêche	Athene noctua	CGI	2003	3	oui	
Oiseau	Courlis cendré	Numenius arquata	Avenir	2006	4		
Oiseau	Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Avenir	2006	4	oui	I
Oiseau	Milan noir	Milvus nigrans	Avenir	2006	5	oui	I
Oiseau	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Avenir	2006	5	oui	
Amphibien	Triton crêté	Triturus cristatus	Avenir	2006	1	oui	II -IV
Amphibien	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	Leblais	1997	4	oui	II -IV
Amphibien	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	CORA	Biblio	5	oui	IV
Reptile	Orvet	Anguis fragilis	Leblais	1997		oui	
Poisson	Chabot	Cottus gobio	CSP	1997			II
Poisson	Lamproie de Planer	Lampetra planeri	Avenir	2003		oui	II


 Triton crêté
 (source : J-L Grossi)

 Lamproie de Planer
 (source : CSP)

Source Conservatoire des espaces naturels l'Isère

Carte 4 : Val d'Ainan : types de milieux



1:38528649

Chambre d'Agriculture de l'Isère - service Aménagement - DOCOB Natura 2000 Ainan - 2009

Espèces animales invertébrées protégées ou rares

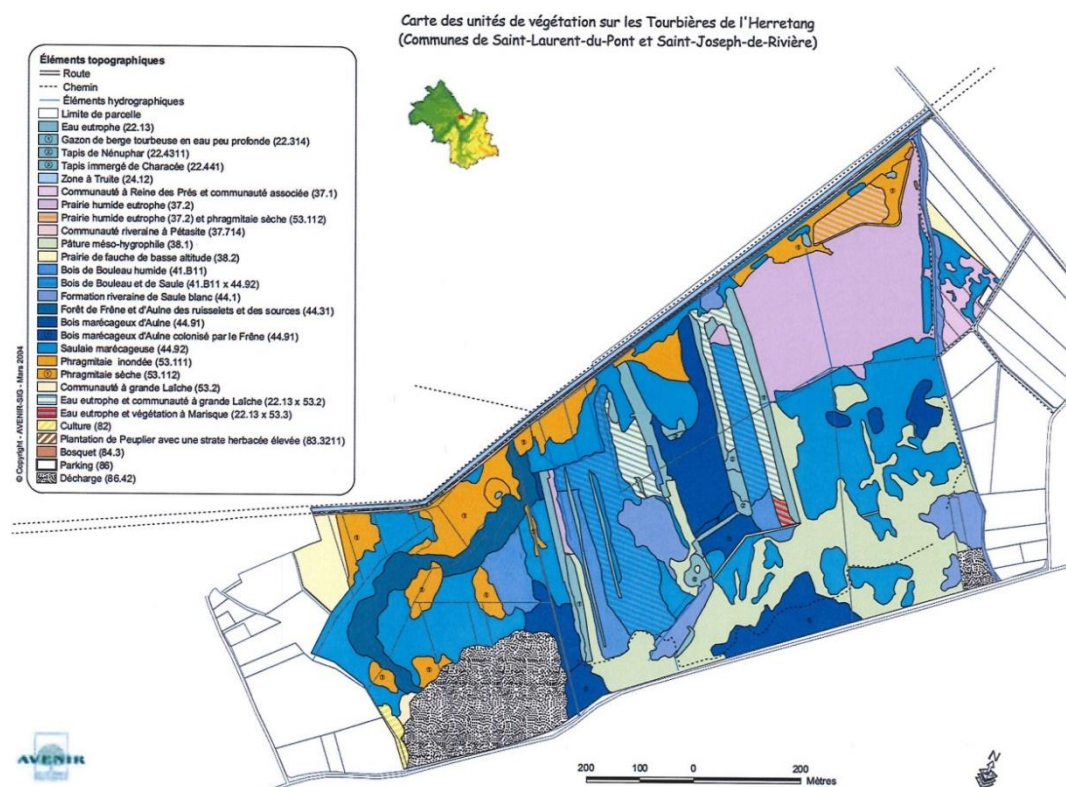
Classe	Nom français	Nom latin	Auteur	Année	Rareté	Protection
Libellule	Agrion de mercure	Coenagrion mercuriale	Avenir	2006	D. H. II et IV	oui
Libellule	Agrion nain	Ischnura pumilio			Liste rouge D.	
Libellule	Orthétrum brun	Orthetrum brun	Avenir	2006	Liste rouge D.	
Papillon jour	Cuivré des marais	Lycaena dispar	Avenir	2006	D. H. II et IV	oui
Papillon jour	Écaille chinée	Euplagia quadripunctaria	ROSALIA	2005	D. H. II et IV	
Papillon jour	Azuré du serpolet	Maculinea arion	ROSALIA	2003	D. H. IV	oui
Papillon de nuit		Polypogon gryphalis	ROSALIA	1996	rare en France	
Papillon de nuit		Hemina tenuialis	ROSALIA	1996	rare en France	
Papillon de nuit		Emmilitis pygmaeria	Dufay	1975	rare en France	


 Cuivré des marais
 (source : P. Rosset - FLAVIA)

 Agrion de Mercure
 (source : S. Pissavin)

Source : Conservatoire des espaces naturels l'Isère

3.2.2 Marais tourbières de l'Herretang



AVENIR - 2004

Plan de gestion des tourbières de l'Herretang

Liste des espèces patrimoniales

Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Protection	Livre rouge national	Livre rouge régionale	Rare en Isère
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	Calamagrostide blanchâtre	Poacées	R		LRR	
<i>Carex bohemica</i> Schreber	Lailche vagabonde	Cypéracées	R		LRR	
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawler	Gagée jaune	Liliacées	N	LRNII		
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Ecuelle d'eau	Apiacées	R		LRR	
<i>Inula helvetica</i> Weber	Inule de Suisse	Astéracées	R		LRR	
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	Orchidacée	N, DH II			
<i>Peucedanum palustre</i> Moench	Peucedan des marais	Apiacées	R		LRR	
<i>Ranunculus lingua</i> L.	Grande douve	Ranunculacées	N	LRNII		
<i>Senecio paludosus</i> L.	Sénéçon des marais	Astéracées	R		LRR	
<i>Sparganium minimum</i> Wallr.	Petit rubanier	Sparganiacées	R		LRR	
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Thélyptère des marais	Thelypteridacées	R		LRR	
<i>Utricularia minor</i> L.	Petite utriculaire	Lentibulariacées	R		LRR	
<i>Leucojum vernum</i> L.	Nivéole de printemps	Amaryllidacées	D			
<i>Utricularia australis</i> L.	Utrriculaire australe	Lentibulariacées				®
<i>Salix repens</i>	Saule rampant	Salicacées				®
<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	Astéracées				-
<i>Hippuris vulgaris</i>	Pesse d'eau	Hippuridacées				-
<i>Oenothera nuda</i>	Onagre glabre	Oenothéracées				-
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	Brassicacées				-
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot nouveaux	Potamogetonacées				-
<i>Galeopsis pubescens</i>	Galéopsis pubescent	Lamiacées				-

(en gris, les espèces protégées – en blanc les espèces rares en Isère ®ou dont on connaît moins de 40 stations)



Photo n° 11 :
Utricularia minor
(source : R. Marciau, AVENIR)



Photo n° 12 :
Inula helvetica
(source : B. Veillet, AVENIR)



Photo n° 13 :
Sparganium minimum
(source : AVENIR)



Photo n° 14 :
Ranunculus lingua
(source : R. Marciau, AVENIR)



Photo n° 15 :
Liparis loeselii
(source : R. Marciau, AVENIR)

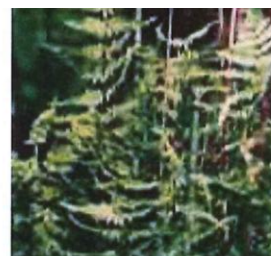


Photo n° 16 :
Thelypteris palustris
(source : R. Marciau, AVENIR)



Photo n° 17 : *Hydrocotyle vulgaris* (source : N. David, AVENIR)



Photo n° 18 :
Azuré de la sanguisorbe (source : J.Chavoutier)



Photo n° 19 :
Cuivré des marais (source : P.Rosset)



Photo n° 20 :
Triton alpestre (source : J. Bailly)



Photo n° 21 :
Hermine blanche (source : B.Bellon)



Photo n° 22 :
Martin-pêcheur d'Europe (source : B.Bellon)



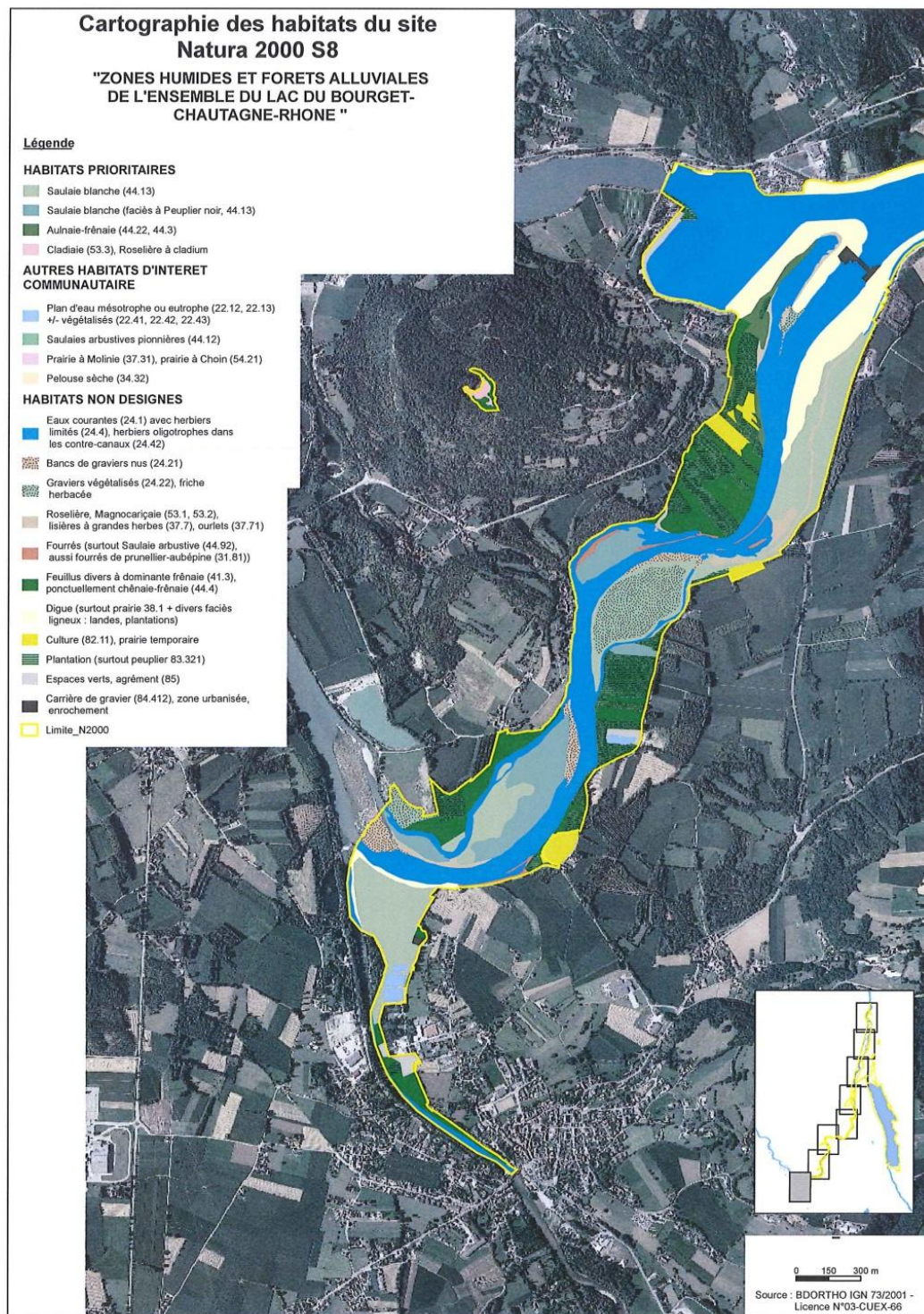
Photo n° 23 :
Gorge-bleue à miroir (source : B.Bellon)

3.2.3 Forêts alluviales et îlots du Haut Rhône

	
Bouvière	Blageon
	
Toxostome (disparu)	Sonneur à ventre jaune
	
Castor d'Europe	Barbastelle
	
Agrion de Mercure	Lucane cerf-volant

Espèces présentes dans la partie Rhône de S8 (en gris : espèce potentielle)	Statut biologique	Répartition, habitats
ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE HABITATS		
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Probablement répandu (ripisylvies)	Toutes forêts feuillues avec arbres matures ou sénescents
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercurialis</i>)	Très rare	Belle population au marais des Planches (Murs-Gélignieux) Potentialités contre-canaux + chenaux courant très végétalisés
Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	Localisée ; exogène dans le bassin du Rhône	
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)		
Lampiroie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)		
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	disparu (dégradation milieu + hybridation hotu)	
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	Rare mais répandu	dépendance envers les tributaires
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Disparue, réintroduction programmée	
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Rare mais assez répandu	Boisements alluviaux et peupleraies humides avec mares ou ornières en eau
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	répandu	
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	Disparue mais potentialités d'un retour	
Chauves-souris :	Plusieurs espèces	
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)		Gîtes arboricoles (arbres creux ou fissurés), terrains de chasse liés à des peuplements bien structurés avec clairières
ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX		
Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)	Peu abondant mais répandu	niche dans berges tendres et verticales
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Peu abondant mais répandu	Niches dans ripisylvies
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Rare, sur certaines digues CNR	
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Rare, sur certaines digues CNR	
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	Rare, sur certaines digues CNR	
Oiseaux d'eau de passage ou hivernants		
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	rare	Forêts matures
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)	Roselière de Motz	
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Passage	Ripisylvies sur bras morts
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Passage ;	Potentialités reproduction dans diverses roselières
Gorgebleue (<i>Luscinia svecica</i>)	disparue du Rhône	Îlots avec roselières et sédiments nus

Source : Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie



4 Incidences sur les sites NATURA 2000

4.1 Définition

La directive « Habitats Faune Flore » (Directive 92/43 CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvage) prévoit la constitution « d'un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé Natura 2000 » qui doit permettre d'assurer la préservation de milieux et d'espèces rares ou menacés au niveau européen. Ces milieux, ou habitats naturels, et espèces sont listés dans les annexes I, II et IV de la directive.

Certains sont considérés comme prioritaires du fait de leur vulnérabilité particulière. La directive intègre cette préservation dans un objectif de développement durable « le but principal de la directive est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Elle contribue à l'objectif d'un développement durable ».

Les états proposent, pour intégrer ce réseau, des Sites d'Importance Communautaire (pSIC), retenus au vu des connaissances scientifiques disponibles, comme représentatifs des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Après que la Commission européenne ait confirmé leur représentativité patrimoniale naturelle et leur assise scientifique, ils deviennent SIC et sont intégrés au réseau Natura 2000. Ces sites prennent la dénomination de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après arrêté du ministère en charge de l'environnement (une fois leur document d'objectifs terminé et approuvé).

Le réseau Natura 2000 comprend également les Zones de Protection Spéciale. En France, les ZPS sont issues des ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), inventaires recensant les sites les plus favorables à la conservation des oiseaux sauvages. Ces sites participent à la conservation des oiseaux les plus menacés (listés en annexe I de la directive « Oiseaux » - 79/409/CEE) et des espèces migratrices dont la venue est régulière.

4.2 Incidences des travaux

4.2.1 Incidences sur l'écoulement des eaux

En période d'étiage ou de débit moyen, l'incidence des opérations prévues sera insignifiante.

En période de crue, les travaux permettront de favoriser l'écoulement des eaux sans aggraver les conditions d'écoulement en aval, conformément aux objectifs du plan d'entretien.

En effet, en fonction des enjeux et de leur vulnérabilité, les travaux, qui comprennent notamment l'enlèvement d'embâcle et la prévention des embâcles par un entretien sélectif, permettront de limiter les phénomènes d'érosion de berge et de limiter les phénomènes d'inondation préjudiciable dans le lit majeur.

Les interventions de bûcheronnage seront conduites de manière à ne pas entraîner de risques d'embâcles (pas de maintien de bois non billonnés dans l'emprise du lit majeur).

Les conditions d'écoulement en aval ne seront pas aggravées car l'effet de l'enlèvement des embâcles sur les vitesses d'écoulement est négligeable et, dans tous les cas, moins dommageable que les phénomènes d'érosion et d'inondation provoqués par la présence d'embâcle en secteur à enjeux. Par ailleurs, la végétation de berge participe au ralentissement des crues. Sa restauration et son entretien régulier permettront de pérenniser ce fonctionnement.

Globalement, l'incidence hydraulique et morphodynamique des travaux prévus est bénéfique.

4.2.2 Incidences sur le milieu aquatique

4.2.2.1 Incidences sur le milieu physique et naturel

Les travaux de restauration et d'entretien de la végétation impliquent une gestion sélective de la végétation rivulaire et d'enlèvement des embâcles. Ces opérations ont une incidence positive sur la tenue des berges, notamment en termes de prévention des risques d'érosion, et sur la gestion préventive des risques d'embâcles en amont de zones habitées.

Ces travaux n'ont pas d'incidences sur les milieux aquatiques puisque les travaux sont réalisés en grande partie depuis la berge et que les souches sont laissées en place. Les agents chargés des travaux peuvent accéder à la rivière pour la manipulation des flottants et des résidus de coupes, mais le piétinement des fonds de rivière lié à ces interventions a une incidence négligeable sur le milieu.

Au niveau du lit, l'enlèvement d'embâcle et la réalisation de travaux de revégétalisation sont susceptibles de modifier les conditions d'habitat de la vie piscicole et d'affecter la qualité des frayères.

Les incidences sur les milieux aquatiques étant difficiles à quantifier, il est prévu de limiter les effets négatifs potentiels au cas par cas et de retenir les principes suivants :

Pour les enlèvements d'embâcles :

- Conservation si absence d'enjeu (zone naturelle)
- Elagage des bois de l'embâcle au-dessus du niveau d'eau moyen si enjeu faible (zone agricole)
- Enlèvement si enjeu fort (zone habitée ou d'activités)

Pour les travaux de revégétalisation :

Application au cas par cas, et en concertation avec les services de l'Etat et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de mesures compensatoires telles que :

- Restauration d'abris et caches à poissons
- Ouvrages de diversification des écoulements
- Etc.

4.2.2.2 Incidences sur la qualité des eaux

L'entretien de la végétation permet de dynamiser et de pérenniser les rôles de la végétation dans le fonctionnement qualitatif du milieu aquatique.

Ces fonctions sont en particulier les suivantes :

- **L'espace tampon** : entre l'environnement (zone urbaine, zone agricole) et le cours d'eau, la bande de végétation rivulaire participe à la réduction des phénomènes :

a – de ruissellement grâce à l’obstacle qu’elle constitue et à l’infiltration des eaux dans le sol favorisée par les systèmes racinaires ;

b – d’apports de sédiments fins : grâce au piégeage que provoquent les herbacées. Ce phénomène permet de contrôler en particulier les apports de fines au cours d’eau et donc de limiter le phénomène de colmatage.

c – d’apports en pollution diffuse (composés azotés et phosphatés) grâce au piégeage des sédiments en surface et grâce à la consommation par les systèmes racinaires des polluants transportés dans les eaux de percolation.

- **La capacité d’autoépuration.** En fonctionnement normal, la pollution transitée par le cours d’eau et sa nappe d’accompagnement est consommée par la végétation des berges. L’interface que constitue la berge entre le cours d’eau et sa nappe est un lien privilégié pour ce phénomène, en particulier pour les composés azotés.
En cas de crue, et de débordements sur les berges, la végétation piège les polluants.
- En outre, **la ripisylve forme un écran aux rayons lumineux limitant ainsi l’éclairement et le réchauffement de l’eau** (paramètres entrant dans le processus d’eutrophisation).

Toutes ces fonctions participeront à la réduction des flux de pollution dans le cours d’eau et donc à l’amélioration de la qualité physico-chimique de l’eau.

La qualité de l’eau et la qualité physique étant améliorées, la qualité hydrobiologique devrait également bénéficier de l’impact positif des travaux avec une incidence a priori également positive sur le fonctionnement écologique (populations piscicoles, diminution de la prolifération de la végétation aquatique, etc.).

De plus lors d’abattage, il sera fait usage d’huile biodégradable sur les sites sensibles.

4.2.2.3 Incidences sur les riverains et les usages

En cas de brûlage des déchets verts, les feux peuvent présenter un risque d’incendie. Lors des interventions chez les riverains, toutes les précautions seront prises afin de ne pas entraîner de risque de détérioration.

Globalement, les travaux de restauration et d’entretien n’auront pas d’incidence négative sur les usages actuels des milieux aquatiques du Guiers (pêche, usages récréatifs). L’accès aux berges et la qualité paysagère des milieux rivulaires seront améliorés, ce qui permettra de redonner un attrait aux berges : accès aux pêcheurs, chasse, promenade, etc.

4.3 EFFETS TEMPORAIRES OU PERMANENTS DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES DES SITES NATURA 2000

Les incidences temporaires sont limitées dans le temps, soit du fait de leur disparition immédiatement après cessation de la cause, soit du fait de l’atténuation progressive de leur intensité jusqu’à la disparition totale. Les incidences temporaires peuvent être directes ou indirectes.

4.3.1 Les incidences directes

Le porteur de projet prévoit de débroussailler, d'abattre quelques arbres qui bordent les rivières. Cette intervention a lieu sur une surface très réduite de la zone d'étude. Ces travaux manuels, situés au sein du SIC, n'impacteront ainsi sur aucun habitats et espèces communautaires et prioritaires.

De même la revégétalisation des berges n'engendrera aucune dégradation sur les habitats naturels d'intérêt communautaire des deux sites Natura 2000 et les espèces classées comme communautaires.

Le programme d'entretien de la végétation de berges n'aura aucune incidence temporaire directe sur le réseau écologique et les sites Natura 2000.

4.3.2 Les incidences indirectes

Les travaux prévus sur le site généreront des nuisances sonores, notamment au cours du bucheronnage. La proximité entre les sites et les boisements de la ripisylve est susceptible de provoquer, si les travaux interviennent en période de reproduction, notamment un abandon des nids par les oiseaux adultes recensées sur et à proximité de la zone d'étude.

La période des travaux ne devra donc pas correspondre aux périodes de nidification et de reproduction mais plutôt aux périodes de dormance du milieu naturel et d'hibernation de la faune : la période comprise entre mars à septembre est donc à éviter.

Le passage de véhicule sur les sites aura des conséquences négligeables sur l'état de conservation des arbres appartenant à l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire. Ainsi, les travaux engendreront une dégradation quasi nulle d'une très faible partie de l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire.

Le programme d'entretien de la végétation de berges aura une incidence temporaire indirecte non significative sur le réseau écologique et les sites Natura 2000.

4.4 Incidences permanentes

L'analyse des incidences est ciblée sur les enjeux d'intérêt communautaire. L'évaluation porte donc sur les risques de détérioration des habitats et de perturbation des espèces.

Parmi les deux grandes familles d'incidences, les incidences permanentes sont liées au résultat des travaux ou à des incidences fonctionnelles qui se manifestent tout au long de la vie du projet. De la même manière que pour les incidences temporaires, les incidences permanentes peuvent être directes ou indirectes :

- Les incidences directes : elles traduisent les effets provoqués par le projet. Elles affectent les habitats naturels et espèces proches du projet. Parmi ces incidences, on peut distinguer celles dues à la construction même du projet ;

- Les incidences indirectes : elles ont pour cause l'effet d'une incidence directe. Elles peuvent concerner des habitats et des espèces plus éloignés du projet ou apparaître dans un délai plus ou moins long, mais leurs conséquences peuvent être aussi importantes que les incidences directes.

4.4.1 Les incidences directes

Les travaux consistent à entretenir les berges, à planter et à diversifier la ripisylve.

Les travaux n'impliquant pas de modification significative du sol et de son environnement, le programme n'aura aucun effet négatif sur la conservation des habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du secteur.

Le programme d'entretien de la végétation de berges n'aura aucune incidence permanente directe sur le réseau écologique et les sites Natura 2000.

4.4.2 Les incidences indirectes

Le programme d'entretien de la végétation de berges aboutira à terme à une diversification des berges. Le degré de perturbation sur la faune et la flore est considéré comme faible.

Le programme sur les zones NATURA 2000 aura aucune incidence permanente indirecte sur le réseau écologique et les sites Natura 2000.

4.5 MESURES D'EVITEMENT ET D'ADAPTATION SUR LES SITES A ACCES REGLEMENTES

Hormis les faibles impacts sur le milieu et sur les espèces, le programme d'entretien prévoit des interventions dans certains sites avec accès réglementés (Espaces Naturels Sensibles, zones humides, zones de captages...). Bien que les linéaires concernés soient minimes, ces sites ont leur propres gestionnaires et plan de gestion. Des mesures d'évitements géographiques et techniques seront donc instaurés pour ne pas intervenir dans le périmètre direct de ces sites. Au cas échéant, si une intervention d'urgence est nécessaire (post-crue...), les gestionnaires seront préalablement avertis.

Pour les zones de captage, les interventions dans le périmètre rapproché seront proscrites. Si des interventions d'urgence sont nécessaires, les gestionnaires seront avertis et les conditions d'interventions seront adaptées : Interventions les plus douces possibles : l'utilisation de machines thermiques ne sera qu'en cas de nécessité absolue, au cas échéant, des carburants et lubrifiants biodégradables, tapis de protection pour poser les machines thermiques seront utilisés.

Pour les cours d'eau à enjeux frayères, les interventions dans le lit mineur sont interdites pendant les périodes de fraies, décrites dans le dossier DIG. A n'importe quelle période, les interventions se feront au maximum depuis les berges et sont à proscrire, dans la mesure du possible, dans le lit mineur.

Les zones humides présentent sur le périmètre d'intervention de la DIG font l'objet d'une étude spécifique menant à un plan de gestion stratégique des zones humides. La préservation de ces milieux est essentielle au fonctionnement général liée cours d'eau. Le SIAGA a également une mission d'acquisition foncière afin de gérer les zones humides en interne. L'entretien d'une partie de ces zones humides est donc fait directement par le SIAGA. Les zones humides ayant d'ores et déjà un plan de gestion sont à la charge de leur propriétaire, aucune intervention n'est prévue dans celles qui sont sur des sites classés et protégés. L'équipement nécessaire (treuils, machines thermiques...) fonctionnera avec des lubrifiants biodégradables.

4.6 CONCLUSION

Le programme d'entretien de la végétation de berges aura une incidence non significative sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Ce programme ne portera ainsi pas atteinte à l'état de conservation des sites Natura 2000.

Les interventions visent à reconstituer, voire créer, une ripisylve suffisamment dense et en bonne santé pour qu'elle puisse jouer son rôle de maintien de la berge, de filtration des flux de pollution et d'habitat pour les espèces.